1

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS*

Le présent rapport examine les progrès de la Hongrie depuis le précédent Examen des performances environnementales que lui a consacré l'OCDE en 2000, et évalue dans quelle mesure le pays a atteint ses *objectifs nationaux et respecté ses engagements internationaux*. Il examine également les progrès réalisés par la Hongrie dans le contexte de la *Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXI*e *siècle*†. Quelque 46 recommandations qui devraient contribuer au renforcement des performances environnementales de la Hongrie sont formulées.

La période examinée depuis 1998 a été marquée en Hongrie par la poursuite de la croissance économique, de la baisse *démographique* et du vieillissement de la population. Le pays a connu de nouveaux *changements structurels* et s'est intégré dans l'économie européenne, devenant en mai 2004 membre de l'*Union européenne*. Les *importations et exportations* de biens et services représentent 78 % du PIB, et le secteur privé plus de 85 % du PIB. L'afflux d'*investissements directs étrangers* a atteint 5.4 % du PIB en 2006. *L'assainissement des finances publiques* et la convergence économique au sein de l'UE sont aujourd'hui les principales préoccupations gouvernementales.

Après les progrès intervenus en matière d'environnement entre 1990 et 2000, la période examinée a vu une consolidation de ces avancées et un alignement sur l'acquis environnemental de l'UE. Cependant, l'intensité de pollution, l'intensité énergétique et l'intensité d'utilisation des ressources peuvent encore être améliorées, et on note la persistance de problèmes sanitaires

* Ces conclusions et recommandations ont été examinées et approuvées par le Groupe de travail sur les performances environnementales à sa réunion du 2 juin 2008.

† Les objectifs de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE évoqués dans les présentes Conclusions et Recommandations sont : le maintien de l'intégrité des écosystèmes (section 1), le découplage des pressions sur l'environnement de la croissance économique (sections 2.1 et 2.2) et l'interdépendance environnementale à l'échelle planétaire (section 3).

© OCDE 2008

liés à l'environnement. Dans l'ensemble, le chemin vers la convergence environnementale au sein de l'UE s'annonce long dans un certain nombre de domaines.

Pour faire face à ces *défis*, la Hongrie devra : i) intensifier ses efforts en faveur de l'environnement dans le cadre de la construction d'infrastructures (distribution d'eau et épuration des eaux usées, par exemple) et par la mise en œuvre de politiques environnementales ; ii) accentuer la prise en compte des préoccupations d'environnement dans les décisions économiques ; et iii) renforcer la coopération internationale dans le domaine de l'environnement.

1. Gestion de l'environnement

Renforcement de la mise en œuvre des politiques environnementales

La Hongrie s'est dotée d'un *cadre de planification environnementale* complet, avec deux Programmes nationaux pour l'environnement (pour les périodes 1997-2002 et 2003-08) accompagnés de programmes d'action thématiques et assortis d'objectifs chiffrés et d'indicateurs de résultats. Ces programmes cadres ont servi de base au Programme opérationnel sur l'environnement et l'énergie, qui précise l'utilisation des fonds de l'UE et des fonds de contrepartie hongrois durant la période 2007-13, dans le contexte du Plan de développement national. La période examinée a été caractérisée par une *consolidation de la législation environnementale*, dont le principal moteur a été la transposition de l'acquis communautaire de l'UE et l'adhésion à l'Union européenne en mai 2004. Sur les quatre périodes de transition accordées à la Hongrie par l'UE, trois sont à présent terminées : le seul sursis dont bénéficie encore le pays concerne le traitement des eaux urbaines résiduaires et prendra fin en 2015. Aujourd'hui, la Hongrie contribue à façonner la politique environnementale de l'UE (par exemple, en matière de gestion des crues, des déchets miniers, des produits chimiques et des eaux souterraines et de baignade). Le *cadre institutionnel* de gestion de l'environnement a évolué au cours de la période considérée, moyennant la fusion progressive des autorités chargées de la conservation de la nature, de la protection de l'environnement et de la gestion qualitative et quantitative de l'eau. En 2000 a été créé le Centre de l'énergie pour s'occuper des questions intéressant l'énergie durable. Conformément à une recommandation du premier Examen environnemental de l'OCDE, les *activités visant à faire respecter la loi* ont été intensifiées : les inspections sont à présent investies de pouvoirs d'autorisation et de contrôle de l'application qui couvrent toutes les thématiques environnementales, et le dispositif de sanctions pour non-

© OCDE 2008

conformité a été sensiblement renforcé. Des avancées ont été observées dans l'application du *principe pollueur payeur* et du *principe utilisateur payeur* : l'utilisation d'*instruments économiques* a progressé avec la mise en place d'une « redevance sur la charge de pollution de l'environnement », qui s'applique aux émissions atmosphériques et rejets d'eaux usées, et la révision des redevances sur les produits visant les déchets d'emballage. Le recours aux *systèmes de gestion environnementale* s'est considérablement développé parmi les entreprises hongroises. L'*éco-étiquetage* et les marchés publics écologiques sont encouragés.

Néanmoins, les *performances environnementales* de la Hongrie demeurent quelque peu en retrait comparées aux pays européens de l'OCDE et aux normes de l'UE. On constate en particulier que, depuis quelques années, certaines tendances positives des années 90 se sont essoufflées (intensité énergétique, émissions de certains polluants atmosphériques, production de déchets…), voire inversées (consommation d'engrais et de pesticides, par exemple). Par ailleurs, certains indicateurs sanitaires sont source de préoccupation. *L'application du deuxième Programme national pour l'environnement* (2003-08) a pris du retard, et la Hongrie n'atteindra vraisemblablement pas ses objectifs dans un certain nombre de domaines (qualité de l'eau et valorisation des déchets, par exemple). Cela permet de penser que les efforts de mise en œuvre de la nouvelle législation

Recommandations:

- évaluer la mise en œuvre du deuxième *Programme national pour l'environnement*; accélérer la préparation du troisième (en prévoyant notamment des objectifs, des échéances et des moyens) et assurer sa mise en œuvre ;
- veiller à ce que l'administration et les inspections de l'environnement soient dotées *d'un financement et d'un personnel suffisants*, leur offrant des capacités nécessaires pour assurer leurs missions de gestion et de contrôle de l'application de façon efficace par rapport au coût ;
- continuer d'élargir le recours aux *instruments économiques* et évaluer régulièrement leur efficacité, assurant ainsi une application plus large des principes pollueur payeur et utilisateur payeur, en prenant en considération les aspects sociaux et ceux touchant à la compétitivité; étendre davantage la tarification au coût réel de la gestion des déchets ;
- accentuer l'utilisation *d'informations et d'analyses économiques* dans le cadre des politiques et projets environnementaux (analyses coûts-bénéfices, par exemple).

© OCDE 2008

environnementale ou les ressources disponibles à cette fin n'ont pas toujours été adaptés, malgré l'important soutien de l'UE. Le niveau des dépenses d'investissement dans la lutte contre la pollution n'a pas varié depuis le premier Examen (environ 1 % du PIB), et les dépenses totales de lutte contre la pollution représentent environ 1.6 % du PIB. Durant la période examinée, le *manque de ressources financières et humaines* a limité les capacités de surveillance et de contrôle de l'application des inspections. Les administrations régionales et municipales doivent renforcer leurs capacités dans le domaine de l'environnement et leurs compétences en matière d'analyse économique, et ce aussi dans l'optique d'une meilleure absorption des fonds de l'UE destinés aux projets environnementaux. Il importe d'évaluer régulièrement l'efficacité des *instruments économiques* et d'ajuster périodiquement le montant des redevances, afin d'entretenir un bon équilibre entre règles d'autorisation et incitations économiques. Les questions d'*accessibilité économique* doivent également être prises en considération.

Air

Depuis 1998, la Hongrie a *considérablement réduit les émissions de polluants atmosphériques*, d'où une *amélioration de la qualité de l'air ambiant*. Le découplage entre émissions de SO_2 et de CO_2 et croissance économique s'est accentué, si bien que ces émissions sont à présent inférieures aux objectifs respectifs adoptés aux niveaux international et européen. Les émissions de CO_2 par habitant se situent en dessous de la moyenne des pays européens de l'OCDE. Les restructurations économiques et la fermeture de plusieurs usines ont contribué à la réduction des émissions de particules (–29 %) et de CO (–20 %). L'amélioration de la qualité de l'air ambiant s'est traduite par une tendance à la baisse de la morbidité et de la mortalité par maladies respiratoires. Durant la période examinée, les concentrations de SO_2, de CO, de benzène et de plomb sont demeurées inférieures aux valeurs limites dans l'ensemble du pays. Le *réseau national de surveillance de la qualité de l'air a été agrandi* et compte à présent deux fois plus de points de mesure en ligne, et l'immense majorité des stations de mesure ont été modernisées pour recueillir des données sur les particules et les hydrocarbures aromatiques. La *législation en matière de qualité de l'air a fait l'objet d'une révision approfondie* et est aujourd'hui en phase avec les engagements internationaux et les prescriptions de l'UE. La Hongrie a instauré une « redevance sur la charge de pollution de l'environnement » s'appliquant aux émissions des principaux polluants atmosphériques des sources fixes. Les émissions occasionnées par la production d'énergie ont sensiblement baissé, grâce notamment aux investissements consacrés aux équipements de dépollution en bout de chaîne et à l'amélioration de la qualité des combustibles.

© OCDE 2008

S'agissant de l'*énergie*, la Hongrie a marqué des progrès notables dans l'ouverture de ses marchés énergétiques, et a continué d'ajuster les *prix de l'énergie* pour les utilisateurs finals afin d'assurer la couverture totale des coûts. En 2006, la subvention directe au gaz naturel destiné au chauffage domestique a été remplacée par un système de compensation plus ciblé fondé sur des critères sociaux. L'*intensité énergétique* de l'économie a diminué et se rapproche peu à peu de la moyenne des pays européens de l'OCDE. La *part des énergies renouvelables* dans les approvisionnements totaux en énergie primaire a nettement augmenté après l'instauration, en 2001, d'un tarif d'achat pour l'électricité d'origine renouvelable, et l'objectif relatif à la production d'électricité renouvelable a été atteint bien avant la date butoir de 2010. Certaines grandes centrales électriques ont abandonné le charbon au profit de la biomasse, avec à la clé un recul des émissions de SO_2 et de CO_2. Dans le domaine des *transports*, les hausses des prix des carburants, de la fiscalité des véhicules et des péages routiers ont contribué à modérer la demande de transport routier. Les transports collectifs sont bien développés et demeurent le moyen de déplacement dominant en milieu urbain. Le passage à des carburants moins polluants a été encouragé par des mesures fiscales. La meilleure qualité des carburants et l'amélioration des performances des véhicules ont contribué à faire progresser l'efficacité énergétique et baisser les émissions atmosphériques dans les transports.

En revanche, certaines évolutions positives qui avaient marqué le début des années 90 ont ralenti durant la période examinée. Les *émissions* de NO_x et de COV n'ont guère varié depuis 2001, et les hausses enregistrées récemment compliqueront le respect des plafonds d'émissions correspondants. De même, les émissions de métaux lourds et de polluants organiques persistants ont cessé de diminuer ces dernières années. Les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre des ménages et du secteur des transports augmentent, ce qui annule en partie les baisses enregistrées dans l'industrie et le secteur énergétique et risque de compromettre l'amélioration de la *qualité de l'air ambiant*, notamment dans les zones urbaines. Les *particules et l'ozone troposphérique* suscitent plus particulièrement des préoccupations : en 2006, la plupart des stations de mesure, notamment dans la capitale et les grandes agglomérations, ont relevé des concentrations supérieures aux valeurs limites journalières. La limite moyenne annuelle relative aux NO_x a également été franchie dans certaines parties de la Hongrie et dans les principales villes. Les tarifs relativement bas et les exonérations dont bénéficient les entreprises de chauffage urbain nuisent peut-être à l'effet incitatif des redevances sur les émissions atmosphériques. Il apparaît que le respect des règles d'autorisation est toujours le

© OCDE 2008

principal moteur de l'amélioration des performances environnementales dans les grandes sources fixes. Comme dans la plupart des pays de l'UE, la compétitivité des *marchés de l'énergie* demeure effectivement limitée, et l'efficience de la production d'énergie pourrait être largement améliorée. Les tarifs d'achat ont certes permis d'accroître la part des sources renouvelables dans les approvisionnements énergétiques, mais ce mécanisme de soutien pourrait entraîner des subventions excessives; des analyses coûts-bénéfices aideraient à

Recommandations :

- renforcer les *mesures pour réduire les émissions atmosphériques*, en particulier celles des transports et du secteur résidentiel, afin de respecter les plafonds nationaux d'émissions et les valeurs limites de qualité de l'air ambiant ;
- maintenir la *valeur incitative des redevances d'émissions* (comme la redevance sur la charge de pollution de l'environnement) en réexaminant régulièrement leur barème; s'assurer que les incitations en faveur de l'efficience énergétique découlant des prix relativement élevés de l'énergie ne sont pas compromises par des exonérations et des subventions injustifiées ;
- veiller à la *compétitivité du secteur de l'énergie,* dans le contexte de l'UE, pour améliorer ses performances environnementales et économiques; prendre de nouvelles mesures pour faire progresser *l'efficience énergétique* dans tous les secteurs de l'économie ;
- réévaluer les mécanismes de soutien *aux énergies renouvelables et aux biocarburants* et leur impact global (y compris sur l'occupation des sols); envisager la mise en place de mesures davantage fondées sur le jeu du marché (certificats verts, par exemple) ;
- revoir la *tarification et la fiscalité des transports* (la taxe sur les véhicules, par exemple) pour mieux internaliser les coûts et faire apparaître les performances environnementales des véhicules; créer des incitations pour influencer les décisions de transport des entreprises et des particuliers, afin de contrer l'accroissement anticipé du trafic (par exemple, lier progressivement la tarification routière aux distances parcourues, réduire les avantages extrasalariaux et les dégrèvements fiscaux associés à l'utilisation des voitures particulières) ;
- développer la *gestion du trafic dans les zones urbaines* (restrictions à la circulation dans les centres-villes, tarification du stationnement et péages, par exemple) et continuer de promouvoir des transports publics intégrés dans les principales villes; donner aux communes une meilleure maîtrise de leurs sources de recettes et instruments de gestion du trafic.

© OCDE 2008

apprécier les effets dans leur globalité. De nouveaux efforts s'imposent pour accroître l'efficience énergétique dans les secteurs résidentiels et des transports, et le Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique qui a été approuvé récemment en tient d'ailleurs compte. Les ménages continuent de bénéficier d'exonérations sur les taxes énergétiques, ce qui peut être un frein à l'utilisation rationnelle de l'énergie. La *gestion de la demande de transport* s'est révélée insuffisante pour peser sur les décisions d'utilisation de l'automobile, ce qui tient en partie au manque persistant de moyens financiers des communes. Les subventions versées au titre des déplacements domicile-travail sont insuffisantes pour soutenir les transports publics, et certaines dispositions de l'impôt sur le revenu encouragent l'utilisation des voitures particulières. L'accroissement du parc automobile et l'expansion spectaculaire des transports routiers qui ont suivi l'adhésion à l'UE menacent d'annuler les effets des améliorations en matière de technologies automobiles et de qualité des combustibles. La tarification routière n'est pas proportionnelle à la distance parcourue, et les performances environnementales n'apparaissent pas de manière satisfaisante dans la fiscalité automobile.

Eau

Durant la période examinée, la Hongrie a réorganisé son *cadre administratif* (aux niveaux national et régional) pour unifier les fonctions de gestion quantitative et qualitative de l'eau. Elle élabore actuellement un *plan national de gestion de district hydrographique* et le programme de mesures correspondant pour transposer la directive cadre de l'UE sur l'eau. Aujourd'hui, les *prix de l'eau* couvrent les coûts d'exploitation et d'entretien afférents aux services de distribution d'eau et d'assainissement. Une *redevance de pollution* (« redevance sur la charge de pollution de l'environnement ») visant toutes les activités requérant un permis (entreprises d'assainissement, par exemple) est mise en œuvre progressivement; son taux tient compte de la sensibilité des eaux réceptrices. À cette redevance s'ajoutent des amendes de pollution en cas de rejets supérieurs à ceux prévus par les permis, qui ont été sensiblement relevées ces dernières années; une exonération presque totale est prévue pour les pollueurs qui prennent des mesures pour réduire la charge de pollution. La part de la population raccordée à une installation de *traitement des eaux usées* a été portée à 60 %, nonobstant le retard pris à Budapest, où une troisième station d'épuration doit entrer en service en 2010. Dans les prochaines années, il est prévu de consacrer des investissements massifs, cofinancés par l'UE, aux infrastructures d'assainissement. Territoire peu élevé et *sujet aux inondations*, la Hongrie possède le plus important système de protection contre les crues et les plaines d'inondation les plus étendues d'Europe. Des mesures importantes ont

© OCDE 2008

été prises pour réduire la vulnérabilité du pays au risque d'inondations. Ainsi, la Hongrie a notamment mis au point des plans de prévention et d'atténuation des conséquences, révisé sa législation sur l'aménagement du territoire et les règles locales de construction, et adopté une position volontariste aux niveaux de l'UE et international. La qualité de l'eau des *grands lacs* s'est améliorée durant la période examinée.

Malgré les vastes programmes mis en œuvre pour exploiter de nouvelles sources d'eau, agrandir le réseau public de distribution et améliorer les techniques de potabilisation, qui ont permis des avancées considérables, 23 % de l'*eau potable* du pays dépasse les normes de l'UE concernant l'ammonium, l'arsenic (d'origine géologique), le nitrite, le fluorure et le bore (de même que le fer et le manganèse). Des contaminations bactériennes continuent d'affecter les *grands cours d'eau*, et la rivière Tisza connaît une pollution persistante au mercure et au zinc (imputable à d'anciennes activités minières). On estime que dans quelque 60 % des masses d'eau superficielles du pays, les objectifs environnementaux de la directive cadre de l'UE sur l'eau risquent de ne pas être atteints en 2015. Alors que la pollution imputable aux eaux usées non traitées et à l'agriculture touche un tiers des nappes *aquifères* du pays, la Hongrie n'a pas encore créé d'aires de protection pour plusieurs de ces nappes. Malgré de graves

Recommandations :

- accélérer la mise en œuvre du *Programme d'amélioration de la qualité de l'eau potable*, afin que tous les réseaux publics de distribution d'eau respectent les valeurs limites de qualité fixées pour l'eau potable ;
- accentuer encore les efforts de prévention des inondations et de protection contre les crues; renforcer le rôle des écosystèmes et de l'occupation des sols dans la *gestion des crues*; élaborer une politique en matière d'assurance inondation ;
- poursuivre les efforts de raccordement de la population aux installations d'*épuration des eaux usées*, afin d'empêcher que les cours d'eau importants subissent des contaminations bactériennes de grande ampleur ;
- affiner davantage la structure et le barème des *instruments économiques* (redevances d'utilisation, redevances de prélèvement et de pollution…) afin d'adresser des signaux appropriés à tous les utilisateurs et de financer la gestion de l'eau, tout en tenant compte des facteurs sociaux ;
- procéder à une analyse complète des coûts et des bénéfices de la mise en œuvre de la *directive cadre de l'UE sur l'eau*.

© OCDE 2008

sécheresses ces dernières années, la *redevance de prélèvement d'eau* (redevance sur les ressources en eau) n'a pas été relevée de manière significative et son barème varie toujours selon les utilisateurs. Les redevances d'utilisation perçues au titre des services de distribution d'eau et d'assainissement donnent lieu à des subventions croisées des usagers industriels vers les ménages. Bien que le pays ait connu ces dernières années des *inondations d'une ampleur exceptionnelle*, un tiers de ses digues de protection ne sont pas conformes à la norme nationale qui fixe leur hauteur à un mètre au-dessus du niveau de la crue centennale. Suite à un changement de doctrine, la Hongrie accorde un rôle plus important à la protection de la nature dans la *gestion des crues*, et notamment à la notion d'espace pour l'eau, mais en privilégiant toujours des solutions coûteuses faisant appel au génie hydraulique plutôt qu'aux écosystèmes. L'assurance inondation reste à développer.

Nature et biodiversité

La Hongrie a fait beaucoup d'efforts pour protéger la nature et la biodiversité. Le *cadre législatif* institué par sa loi sur la protection de la nature (adoptée en 1996) reste adapté aux enjeux de la conservation de la nature dans le pays, y compris dans les zones non protégées à l'heure actuelle. Le *réseau de sites Natura 2000* établi dans le contexte de l'UE portera la part de la superficie protégée de 9.2 % à 21 % du territoire national. Malgré le manque de moyens, les services compétents de l'administration, les ONG et de nombreux bénévoles s'investissent beaucoup et à bon escient pour renforcer la protection de la nature et de la biodiversité. Par exemple, une collaboration efficace et fructueuse s'est mise en place entre le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Environnement et des Eaux et des ONG pour élaborer le système de paiements relatif aux sites Natura 2000 pour la période 2007-13. La Hongrie a par ailleurs développé un vaste système de surveillance de la biodiversité doté d'une excellente assise scientifique.

Toutefois, le pays n'a pas encore adopté de *Stratégie nationale pour la biodiversité*, bien qu'un bon projet soit disponible. Les *moyens des acteurs de la protection de la nature* ont diminué ces dernières années; par exemple, les directions des parcs nationaux, chargées au niveau régional de la protection de la nature, ne peuvent empêcher l'autorisation de projets ou de programmes d'aménagement qui risquent de se répercuter défavorablement sur la biodiversité. La baisse des ressources financières et des effectifs freine considérablement la mise en œuvre des mesures de protection de la nature au moment même où la Hongrie établit son réseau Natura 2000. Ainsi, au cours des deux dernières

© OCDE 2008

années, le nombre de gardes des parcs nationaux a diminué de 20 %. L'urbanisation, l'extension des infrastructures de transport, l'exploitation forestière intensive pour produire du bois-énergie, le braconnage et l'abattage illégal sont autant d'activités qui ont des incidences dommageables sur la biodiversité. Une *meilleure prise en compte de la protection de la nature et de la biodiversité s'impose dans des secteurs* comme l'agriculture, les forêts, les transports, le tourisme, la chasse et l'aménagement de l'espace.

Recommandations :

- adopter au niveau du gouvernement et mettre en œuvre dès que possible la *Stratégie nationale et le plan d'action pour la biodiversité*, comme cadre d'action intégré pour la conservation des écosystèmes et des espèces aux plans national et local ;
- renforcer la *mise en œuvre du réseau écologique Natura 2000* et développer des corridors entre les sites qui en font partie ;
- augmenter les *moyens* humains et financiers mis au service de la conservation de la nature et de la biodiversité, notamment dans l'administration publique et la société civile; accroître *l'implication des intéressés* dans le secteur de la protection de la nature ;
- continuer d'améliorer la *prise en compte des objectifs de protection de la nature dans les politiques sectorielles*, comme celles concernant l'agriculture et les forêts, le développement régional et l'aménagement du territoire, les transports et le tourisme ;
- intensifier les efforts de *sensibilisation du public* à la protection de la nature et à la biodiversité, en ciblant toutes les tranches d'âge ainsi que des groupes comme les chasseurs et les agriculteurs ;
- évaluer les changements d'affectation des terres qui résultent des *projets de développement des bioénergies* du pays; élaborer, adopter et mettre en application une stratégie à court et moyen termes pour promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles, moyennant une implication appropriée des intéressés.

2. Vers un développement durable

Alors que l'assainissement des finances publiques et la convergence économique au sein de l'UE sont aujourd'hui au cœur des préoccupations, la Stratégie nationale de développement durable de la Hongrie, adoptée en juin 2007 par le gouvernement, propose un projet positif à très long terme (2050)

© OCDE 2008

auquel tous les citoyens peuvent s'identifier. Elle va au-delà i) des deux instruments conceptuels préexistants que sont le Cadre de la politique de développement national (jusqu'en 2020) et le cadre d'aménagement de l'espace national (jusqu'en 2020), et ii) du nouveau plan de développement de la Hongrie pour la période 2007-13.

Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques

Durant la période examinée, la Hongrie a progressé sur la voie du *découplage* entre croissance économique et pressions environnementales exercées par les rejets de certains polluants classiques (SO_x, NO_x, par exemple), les émissions de CO_2, les prélèvements d'eau et la production de déchets municipaux. Des avancées sont intervenues dans *l'intégration des préoccupations environnementales* dans la politique énergétique et la politique des transports au niveau stratégique, bien que la communication entre le ministère de l'Économie et des Transports et celui de l'Environnement et des Eaux n'ait pas toujours été pleinement satisfaisante. Pour appuyer cette intégration, l'évaluation environnementale stratégique (EES) a été instaurée et appliquée avec succès dans les stratégies sectorielles (mais pas dans la politique des transports). L'application des *principes pollueur payeur et utilisateur payeur* s'est trouvée renforcée par l'élimination des subventions « environnementales » accordées au secteur privé, et par les progrès réalisés vers la tarification des services au coût complet pour l'eau, les déchets et l'énergie. Le produit des taxes liées à l'environnement est resté globalement stable à environ 2.5 % du PIB, ce qui est dans la moyenne de l'UE. On observe un recours accru aux *instruments économiques*, dont témoignent l'instauration progressive d'une redevance sur la charge de pollution de l'environnement, l'élargissement du système de redevances sur les produits et l'adoption de la taxe sur l'énergie.

Cela étant, le *transport routier de marchandises* augmente plus vite que le PIB. De même, *l'utilisation d'engrais azotés et de pesticides* a progressé sous l'effet du soutien des revenus agricoles dans le cadre de l'UE. Durant la période examinée, une étude a été réalisée sur les *subventions* potentiellement *dommageables pour l'environnement*, mais elle est restée sans suite. Dans le domaine des transports, les avantages extrasalariaux attachés aux voitures de société encouragent les déplacements routiers. Les taxes sur les carburants ont été abaissées, passant d'environ 70 % en 1998 à 50-55 % en 2006, et les prix des carburants demeurent inférieurs à la moyenne des pays européens de l'OCDE. Quant au prix du gaz naturel à usage domestique, il a augmenté mais reste bien

© OCDE 2008

inférieur à la moyenne OCDE. Alors que la hausse des financements de l'UE coïncide avec une réduction du nombre de fonctionnaires, la Hongrie devra veiller à ce que le *rapport coût-efficacité* occupe une place centrale dans les critères de décision lorsqu'il s'agira de hiérarchiser les projets à financer par des fonds communautaires, et à ce que sa *capacité d'absorption* de ces fonds soit satisfaisante.

Recommandations :

- continuer d'améliorer *l'intensité de pollution, énergétique et d'utilisation des ressources* de l'économie hongroise; promouvoir des modes de production et de consommation durables ;
- s'efforcer d'éliminer les *subventions dommageables pour l'environnement* (par exemple, les avantages extrasalariaux liés à l'utilisation des voitures de société) ;
- élaborer des mécanismes institutionnels pour examiner et réviser régulièrement et systématiquement les *instruments économiques* (par exemple, taxes, redevances, systèmes d'échange) dans l'optique de réformes fiscales vertes et d'une écologisation du budget, en tenant compte des aspects touchant à la compétitivité, à la redistribution et à l'emploi; s'assurer que les exonérations sont pleinement justifiées et accordées uniquement dans les conditions prévues, afin d'éviter de nuire à leur effet incitatif ;
- veiller à une bonne *capacité d'absorption des fonds européens*; renforcer les compétences techniques et économiques de l'administration pour qu'elle procède à des EIE et à des analyses coûts-bénéfices, à des EES et à l'intégration des aspects environnementaux lors de la détermination des projets prioritaires parmi ceux soumis en vue d'un financement par l'UE, en accordant une attention particulière aux projets autres qu'environnementaux ;
- continuer d'améliorer la *coordination administrative* aux niveaux national et infranational, ainsi que l'intégration des préoccupations d'environnement dans les politiques sectorielles ;
- élaborer des mécanismes pour suivre et évaluer les progrès réalisés par rapport aux objectifs de la *Stratégie nationale de développement durable*, notamment des indicateurs pertinents et une participation accrue du public.

Agriculture

Au *niveau national*, la Hongrie présente un *bilan azoté* peu élevé pour l'OCDE et un bilan phosphaté en baisse au point de devenir négatif. Les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture ont diminué de près de moitié depuis 1985-87 (période de référence pour la Hongrie dans le cadre du Protocole

© OCDE 2008

de Kyoto). La *consommation d'énergie des exploitations* a été découplée de la production dans l'agriculture, qui affiche ainsi de meilleurs résultats que le reste de l'économie. La Hongrie a déjà honoré ses *engagements de réduction des émissions d'ammoniac* (pour 2010) en vertu du Protocole de Göteborg. L'utilisation de bromure de méthyle est interdite dans le pays depuis 2005. La consommation d'eau du secteur agricole a baissé de façon spectaculaire. Les activités de *boisement* visant à lutter contre l'érosion des sols ont rencontré du succès auprès des agriculteurs en raison d'incitations financières attractives; les essences autochtones occupent une place de plus en plus importante parmi les arbres plantés. Le *code de bonnes pratiques agricoles* institué au début des années 2000 a débouché sur le principe de « gestion environnementale stricte », qui s'applique aujourd'hui à 1.4 million d'hectares de terres écologiquement sensibles (sur les 5 millions d'hectares de terres agricoles du pays). Ce code deviendra obligatoire dans les régions qui seront progressivement déclarées vulnérables à la pollution par les nitrates (à terme, la moitié du territoire national). Depuis la mise en place de *mesures agro-environnementales* en 2000, les paiements correspondants ont augmenté et représentent à présent 13 % du total des paiements directs. L'introduction du *régime de paiement unique* (suite à l'adhésion à l'UE) représente une avancée importante vers la réduction des distorsions de la production et des échanges, qui augmentera la marge de manœuvre des agriculteurs dans leurs choix de production.

Cependant, un quart des terres agricoles sont sujettes à une *érosion* modérée à forte, et des efforts limités ont été faits pour améliorer la gestion des sols en agriculture. Peu de mesures ont été prises pour protéger la *biodiversité dans les exploitations agricoles* : moins d'un quart des zones écologiquement sensibles ont été incorporées au réseau Natura 2000 créé récemment. Quant à l'agriculture biologique, elle concerne seulement 2 % des terres agricoles; de plus, l'intérêt des consommateurs pour ses produits est encore peu développé et la demande reste faible. Les intensités d'utilisation d'engrais azotés et de *pesticides* ont progressé rapidement ces dernières années avec l'augmentation des aides de l'UE, et sont aujourd'hui dans la moyenne des pays européens de l'OCDE. Beaucoup d'installations servant au stockage du fumier ne sont pas encore conformes aux prescriptions du code de bonnes pratiques agricoles. La lutte intégrée contre les ennemis des cultures n'est pratiquée que sur 0.13 % des surfaces agricoles. Les *paiements au titre de l'utilisation d'intrants* n'ont pas disparu. Les *paiements complémentaires* (versés en complément des paiements uniques) peuvent introduire des distorsions dans la production agricole et amener les exploitants à prendre des décisions de production sans tenir compte de critères environnementaux. Les crédits affectés aux mesures agro-

© OCDE 2008

environnementales dans le cadre de la nouvelle Stratégie nationale de développement rural 2007-13 demeurent insuffisants. Les *dépenses budgétaires consacrées aux services d'intérêt général* sont restées stables depuis l'adhésion à l'UE, bien que les fonds communautaires disponibles soient plus importants; l'occasion d'accroître l'aide au renforcement des capacités de gestion de l'environnement dans le secteur agricole n'a donc pas été saisie.

Recommandations :

- concevoir les *paiements directs nationaux complémentaires* (« paiements complémentaires ») afin de préserver la marge de manœuvre des agriculteurs dans leurs choix de production ;
- préparer le passage des paiements uniques (et des paiements complémentaires qui s'y rapportent) aux *paiements* de soutien du revenu *au titre des droits antérieurs*, dans le contexte de la réforme de la PAC ;
- concevoir *l'écoconditionnalité* en vue de produire des résultats environnementaux particuliers ;
- renforcer la protection de la *biodiversité dans les exploitations agricoles* dans le contexte de la mise en place du réseau Natura 2000 ;
- rendre obligatoires les *plans de gestion des éléments nutritifs* au niveau des exploitations dans les « zones vulnérables aux nitrates » ;
- fixer un objectif national de réduction de la fréquence de traitement par les *pesticides* ;
- accroître la part des dépenses budgétaires agricoles consacrée aux *services d'intérêt général*, afin de donner plus d'élan à la R-D et à l'innovation environnementales dans le secteur agricole.

Intégration des décisions environnementales et sociales

Durant la période examinée, la Hongrie a adopté son deuxième Programme national d'action pour *l'hygiène de l'environnement* (PNAHE-II 2004-10), et s'est dotée d'un Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants (CEHAP) suite à la quatrième Conférence ministérielle européenne sur l'environnement et la santé (Budapest, 2004). Plusieurs indicateurs de santé environnementale du pays sont positifs : la teneur en dioxine du lait maternel est parmi les moins élevées d'Europe et la mortalité par maladies respiratoires est inférieure à la moyenne de l'UE-15. La stratégie nationale pour le climat et la santé adoptée récemment élargit l'éventail des questions de

© OCDE 2008

santé environnementale prises en compte dans l'action gouvernementale. La Hongrie a par ailleurs pris des mesures en faveur de la *démocratie environnementale*, en élaborant un système destiné à fournir aux citoyens des informations environnementales, en veillant à l'éducation à l'environnement et en resserrant les liens avec les autorités locales, les entreprises, les ONG et les médias, en vue de renforcer la sensibilisation à l'environnement. Elle a aussi créé un poste original de médiateur chargé des droits des générations futures. Depuis la « décision d'uniformité » rendue en 2004 par la Cour suprême, les organisations non gouvernementales ont la possibilité de faire appel des décisions prises dans toute une série de domaines, y compris dans les procédures de délivrance de permis de construire. Malgré des moyens restreints, *l'éducation à l'environnement* a progressé. À titre d'exemple, 272 établissements d'enseignement primaire font aujourd'hui partie d'un réseau d'éco-écoles.

Il subsiste néanmoins des problèmes importants, aggravés par *l'augmentation de la pauvreté et des disparités de revenu* durant la période étudiée. L'espérance de vie en Hongrie demeure parmi les plus faibles des pays

Recommandations :

- accorder un degré de priorité plus élevé aux questions de *pauvreté et de répartition du revenu*, et notamment à la pauvreté des enfants, dans la gestion de l'environnement ;
- poursuivre les efforts tournés vers la réalisation des buts et des objectifs chiffrés du PNAHE-II relatifs à la *santé publique et à l'environnement* ;
- promouvoir des *politiques actives de l'emploi* dans les éco-industries et les services environnementaux, et renforcer le rôle du secteur associatif dans l'emploi environnemental, en particulier dans les zones écologiquement sensibles ;
- encourager plus avant la *participation des citoyens* à la prise de décision et l'accès à la justice en matière d'environnement ;
- continuer d'élaborer, d'utiliser et de diffuser des *indicateurs environnementaux* et de favoriser l'accès à l'information environnementale ;
- mener des efforts d'*éducation environnementale*; développer la *formation environnementale* pour les élus, les fonctionnaires et les enseignants, et mettre en place des formations pour les responsables judiciaires; nouer des relations plus étroites et plus suivies avec les autorités locales, les entreprises, les ONG et les médias, en vue de *renforcer la sensibilisation à l'environnement*.

© OCDE 2008

de l'OCDE. Les taux de mortalité liée aux maladies du système circulatoire et aux affections malignes sont parmi les plus élevés des pays de l'OCDE. Une plus grande attention doit être accordée aux *effets sanitaires* de la pollution de l'air (particules fines) et à la prévention des problèmes de santé liés à la qualité de l'eau de consommation. Certes, 93 % de la population est approvisionnée en eau potable par des réseaux de distribution, mais cette eau n'est pas toujours conforme aux normes sanitaires. Le problème de l'exposition à l'*amiante* demeure : jusqu'à présent, 20 % de l'amiante contenu dans les immeubles d'habitation surveillés a été retiré. Par ailleurs, certaines tendances défavorables ont été observées en matière de démocratie environnementale. Moins de 10 % des communes ont élaboré un *programme local Action 21*. Bien que des mesures aient été prises pour que le public puisse plus facilement participer à la prise de décision en matière d'environnement et faire appel des décisions correspondantes, le système n'est pas encore bien compris ou mis à profit par la société civile.

3. Coopération internationale

Durant la période examinée, la Hongrie a réussi à *réviser sa législation environnementale* de manière approfondie en préparation de son *adhésion à l'UE*. Depuis son adhésion, elle a participé activement à la négociation du nouvel acquis environnemental, à l'élaboration des politiques et programmes environnementaux de l'UE, ainsi qu'à la définition des positions de l'Union dans les grandes négociations sur l'environnement. La Hongrie a approfondi la *coopération bilatérale* (élaborant et signant 30 accords bilatéraux), resserré la coopération avec les pays voisins et participé activement à la coopération infrarégionale, régionale et mondiale au service du développement durable et de la protection de l'environnement. Les autorités hongroises ont pris part à un certain nombre de procédures d'évaluation transfrontières de l'impact sur l'environnement menées en application de la *Convention d'Espoo*, aux côtés de leurs homologues autrichiens, croates, roumains et slovaques, et œuvré en faveur d'activités internationales visant à renforcer la *sécurité de l'environnement et la responsabilité environnementale*. La Hongrie a sensiblement réduit ses *émissions de* SO_x, conformément à ses obligations en vertu de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et de ses protocoles, et sa contribution à la pollution transfrontière par les SO_x a diminué. Le pays a toutes les chances d'atteindre ses objectifs aux termes du *Protocole de Kyoto* et du Protocole de Montréal et de ses amendements. Le processus d'élaboration et

© OCDE 2008

de mise en œuvre d'une *politique d'aide* conforme aux principes de l'OCDE a été mis sur les rails.

Toutefois, jusqu'à récemment, la Hongrie n'avait pas adopté de stratégie globale face au changement climatique. L'intégration des préoccupations climatiques dans les politiques sectorielles (énergie, transports…) a été insuffisante. La Hongrie doit se préparer à contribuer à la réalisation de l'ambitieux objectif de réduction des émissions de GES que s'est fixé l'UE pour 2020. Début 2008, le Parlement a adopté la Stratégie nationale sur le changement climatique de la Hongrie pour 2008-25, puis la Stratégie énergétique 2008-20. Les deux ont été examinées simultanément par souci de cohérence. Les *rejets de COV et de* NO_x ont augmenté ces dernières années : de nouvelles mesures antipollution visant l'industrie et les transports seront nécessaires pour atteindre les objectifs du Protocole de Göteborg. Dans un certain nombre de cas, il est apparu que la Hongrie n'était pas dotée de *capacités*

Recommandations :

- déterminer les mesures prioritaires pour lutter contre le *changement climatique* et s'adapter à ses effets, sur la base d'une analyse coût-efficacité; veiller à ce que la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur le changement climatique soit coordonnée avec les politiques de l'énergie, des transports, de l'agriculture et de l'eau ;
- améliorer *l'efficience énergétique*, notamment des centrales électriques, des bâtiments et des transports ;
- continuer de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre effective d'initiatives de coopération, de programmes et d'accords bilatéraux et multilatéraux, en particulier sur la protection des *cours d'eau transfrontières*, sur la prévention des *inondations* dans le bassin du Danube et sur l'assistance aux pays candidats potentiels à l'adhésion à l'UE ;
- réduire les *émissions de COV et de* NO_x afin d'atteindre l'objectif fixé pour 2010 par la directive de l'UE relative aux plafonds d'émission nationaux et par le Protocole de Göteborg ;
- renforcer les *mesures de contrôle* des mouvements transfrontières de déchets dangereux, d'espèces menacées et de substances appauvrissant la couche d'ozone ;
- accroître l'*aide publique au développement*, ainsi que la part de cette aide consacrée à des projets environnementaux.

© OCDE 2008

suffisantes *pour faire appliquer* la législation de l'UE et lutter contre les mouvements illicites de déchets dangereux, de substances appauvrissant la couche d'ozone et d'espèces menacées. La ratification du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants est en cours. Le respect d'engagements internationaux pris par la Hongrie en matière d'environnement pourrait être compromis par des moyens budgétaires restreints et des compressions d'effectifs.

© OCDE 2008

RÉFÉRENCES

I.A Données sur l'environnement

I.B Données économiques

I.C Données sociales

II.A Liste d'accords multilatéraux (mondiaux)

II.B Liste d'accords multilatéraux (régionaux)

III. Abréviations

IV. Contexte physique

V. Sites Internet liés à l'environnement

I.A: DONNÉES SUR L'ENVIRONNEMENT (1)

		CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK
SOLS												
Superficie totale (1000 km^2)		9971	1958	9629	378	100	7713	270	84	31	79	43
Principales zones protégées (% de la superficie totale)	*2*	8.7	9.2	25.1	17.0	9.6	18.5	32.4	28.0	3.4	15.8	11.1
Utilisation d'engrais azotés (t/km^2 de terre agricole)		2.5	1.2	2.7	9.0	20.1	0.2	2.6	2.9	10.7	6.9	7.8
Utilisation de pesticides (t/km^2 de terre agricole)		0.06	0.04	0.08	1.24	1.20	-	0.02	0.09	0.69	0.10	0.11
Densité des cheptels (eq. tête d'ovins/km^2 de terre agricole)		192	256	191	1011	1560	62	685	492	1790	287	912
FORÊTS												
Superficie des forêts (% des terres)		45.3	33.9	32.6	68.9	63.8	21.4	34.7	41.6	22.4	34.1	12.7
Utilisation des ressources forestières (récoltes/croissance)		0.4	0.2	0.6	0.4	0.1	0.6	..	0.7	0.9	0.7	0.7
Importations de bois tropicaux (USD/hab.)	*3*	1.6	0.2	2.1	10.7	6.1	4.0	3.4	0.4	24.2	0.3	3.8
ESPECES MENACÉES												
Mammifères (% des espèces connues)		20.3	31.8	16.8	23.3	11.4	23.8	18.0	22.0	30.5	20.0	22.0
Oiseaux (% des espèces connues)		9.8	16.2	11.7	13.1	6.3	13.0	21.0	27.7	28.1	50.0	16.3
Poissons (% des espèces connues)		29.6	27.6	31.7	36.0	8.9	1.0	10.0	50.6	23.8	41.5	15.8
EAU												
Prélèvements d'eau (% du volume brut annuel disponible)		1.5	15.9	19.2	20.4	36.2	4.8	1.7	5.0	32.5	12.7	4.1
Traitement public des eaux usées (% de population desservie)		72	35	71	67	79	..	80	86	46	71	88
Prises de poissons (% des prises mondiales)		1.2	1.4	5.3	4.7	1.7	0.2	0.6	-	-	-	1.1
AIR												
Émissions d'oxydes de soufre (kg/hab.)		64.0	25.9	44.8	5.9	8.5	123.6	20.4	3.2	13.8	21.4	4.0
(kg/1000 USD PIB)	*4*	2.1	2.9	1.2	0.2	0.4	4.2	0.9	0.1	0.5	1.2	0.1
variation en % (1990-2005)		-34	-3	-37	-24	-50	58	54	-64	-60	-88	-88
Émissions d'oxydes d'azote (kg/hab.)		73.6	14.0	57.3	15.0	27.1	78.0	39.6	27.3	25.6	27.2	34.3
(kg/1000 USD PIB)	*4*	2.4	1.6	1.5	0.6	1.4	2.7	1.7	0.9	0.9	1.5	1.1
variation en % (1990-2005)		-1	14	-26	-6	50	25	58	7	-26	-63	-32
Émissions de dioxyde de carbone (t./hab.)	*5*	17.0	3.7	19.6	9.5	9.3	18.5	8.5	9.4	10.7	11.6	8.8
(t./1000 USD PIB)	*4*	0.55	0.40	0.53	0.35	0.47	0.63	0.37	0.31	0.38	0.64	0.29
variation en % (1990-2005)		28	33	20	15	98	45	63	34	3	-23	-6
PRODUCTION DE DÉCHETS												
Déchets industriels (kg/1000 USD PIB)	*4, 6*	..	..	..	40	40	20	10	..	50	30	10
Déchets municipaux (kg/hab.)	*7*	420	340	750	400	380	690	400	560	460	290	740
Déchets nucléaires (t./Mtep de ATEP)	*8*	6.2	0.1	1.0	1.5	3.2	-	-	-	2.2	1.7	-

.. non disponible. - nul ou négligeable.

1) Les données se rapportent à la dernière année disponible. Elles comprennent des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux partiels sont soulignés. Les variations de définition peuvent limiter la comparabilité entre les pays.

2) Catégories I à VI de l'UICN et zones protégées sans catégorie UICN assignée; les classifications nationales peuvent être différentes.

3) Importations totales de liège et de bois en provenance des pays tropicaux non-OCDE.

4) PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 2000.

Source: Compendium de données OCDE sur l'environnement.

© OCDE 2008

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	**HUN**	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD*	OCDE*
338	549	357	132	**93**	103	70	301	3	42	324	313	92	49	506	450	41	779	245	35042
9.1	13.3	31.5	5.2	**8.9**	9.5	1.2	19.0	17.1	18.9	6.4	29.0	8.5	25.2	9.5	9.5	28.7	4.3	30.1	16.4
5.9	7.6	10.4	2.9	**5.8**	0.7	7.9	5.2	-	13.8	10.1	4.8	2.3	3.7	3.5	5.2	3.6	3.6	6.3	2.2
0.06	0.27	0.17	0.12	**0.17**	-	0.05	0.58	0.33	0.41	0.08	0.06	0.40	0.16	0.14	0.05	0.10	0.06	*0.21*	*0.07*
290	514	689	245	**207**	65	1139	488	4351	2142	845	315	498	226	339	409	794	290	*674*	208
75.5	31.6	30.2	22.8	**19.5**	1.3	9.4	23.3	34.5	9.5	39.2	30.0	36.9	41.6	33.3	73.5	30.8	27.0	11.6	34.4
0.7	0.6	0.5	0.6	**0.5**	-	0.7	0.5	0.5	0.6	0.5	0.6	0.8	0.5	0.5	0.7	0.8	0.5	0.6	0.6
1.4	6.8	1.8	2.7	**0.1**	2.8	11.2	7.2	-	15.6	3.6	0.3	17.6	0.1	6.2	2.2	0.6	0.5	2.7	4.0
10.8	19.0	37.9	37.8	**37.8**	-	1.8	40.7	51.6	18.6	13.7	13.5	26.2	21.7	13.3	18.3	32.9	14.3	*15.8*	..
13.3	19.2	27.3	1.9	**14.5**	44.0	5.4	18.4	23.1	21.6	16.1	7.8	38.1	14.0	26.9	17.5	36.4	3.7	*16.2*	..
11.8	36.1	68.2	26.2	**43.2**	-	23.1	35.1	27.9	22.1	9.4	21.0	62.9	24.1	51.4	10.9	38.9	11.1	*11.1*	..
2.1	17.5	18.9	12.1	**4.8**	0.1	2.3	44.0	3.3	10.0	0.9	18.3	12.0	1.3	33.3	1.5	4.7	19.1	*22.4*	*11.5*
81	79	93	56	**60**	50	70	69	95	99	76	59	60	52	55	85	97	42	*98*	*68*
0.1	0.7	0.3	0.1	**-**	1.9	0.3	0.3	-	0.6	2.7	0.2	0.2	-	0.9	0.3	-	0.5	0.7	26.2
13.0	7.6	6.8	49.1	**12.8**	27.5	17.0	7.1	6.3	3.8	5.2	33.2	20.7	16.5	28.9	4.4	2.3	26.9	11.8	25.7
0.4	0.3	0.3	2.2	**0.8**	0.8	0.5	0.3	0.1	0.1	0.1	2.7	1.1	1.2	1.3	0.1	0.1	3.4	0.4	1.0
-73	-65	-90	16	**-87**	12	-62	-77	-80	-67	-54	-61	-31	-84	-42	-63	-59	28	-81	-45
33.5	19.8	17.5	29.9	**20.1**	94.0	28.0	19.0	30.3	21.1	42.6	21.3	24.6	18.1	35.1	22.7	11.5	15.0	27.1	32.1
1.1	0.7	0.7	1.3	**1.3**	2.8	0.8	0.7	0.5	0.7	1.1	1.7	1.3	1.3	1.5	0.8	0.4	1.9	1.0	1.2
-40	-34	-50	19	**-15**	1	-5	-43	-39	-38	-7	-49	4	-55	22	-35	-47	66	-45	-22
10.6	6.4	9.9	8.6	**5.7**	7.5	10.6	7.7	24.9	11.2	8.0	7.8	6.0	7.1	7.9	5.6	6.0	3.0	8.8	11.0
0.36	0.23	0.38	0.39	**0.37**	0.22	0.31	0.30	0.42	0.38	0.20	0.62	0.32	0.52	0.34	0.19	0.19	0.39	0.31	0.43
1	9	-16	36	**-18**	16	42	14	8	16	29	-15	59	-33	65	-4	9	70	-5	16
110	50	20	..	**30**	10	40	20	30	40	20	120	50	130	30	110	-	30	30	50
470	540	600	440	**470**	520	740	540	710	620	760	250	470	270	650	480	650	430	580	560
1.9	4.2	1.2	-	**1.7**	-	-	-	-	0.1	-	-	-	3.0	1.2	4.1	1.9	-	1.0	1.5

UKD: pesticides et esp. protégées: Grande Bretagne; prélèv. d'eau et trait. public des eaux usées: Angleterre et Pays de Galles.

5) CO_2 dû à l'utilisation d'énergie uniquement; approche sectorielle; les soutages marins et aéronautiques internationaux sont exclus.

6) Déchets en provenance des industries manufacturières.

7) CAN, NZL: déchets des ménages uniquement.

8) Combustibles irradiés produits dans les centrales nucléaires, en tonnes de métal lourd, par millions de tonnes équivalent pétrole d'approvisionnement total en énergie primaire.

© OCDE 2008

I.B: DONNÉES ÉCONOMIQUES (1)

		CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT												
PIB, 2006 (milliards USD aux prix et PPA 2000)		1017	1028	11319	3537	1008	611	96	255	304	195	170
variation en % (1990-2006)		55.4	60.9	59.1	23.3	136.7	68.4	62.4	42.6	37.6	31.5	43.0
par habitant, 2006 (1000 USD/hab.)		31.2	9.8	37.8	27.7	20.9	29.7	23.3	30.8	29.0	19.1	31.3
Exportations, 2006 (% du GDP)		36.3	31.9	11.1	16.1	43.2	20.9	29.3	56.3	87.5	76.3	52.0
INDUSTRIE	*2*											
Valeur ajoutée dans l'industrie (% du PIB)		32	27	23	31	43	26	25	32	27	40	27
Production industrielle: variation en % (1990-2005)		46.7	51.3	55.9	3.2	210.9	30.5	29.5	70.1	21.0	11.8	38.3
AGRICULTURE												
Valeur ajoutée dans l'agriculture (% du PIB)	*3*	3	4	2	1	4	4	7	2	1	4	3
Production agricole: variation en % (1990-2005)		25.6	41.5	27.6	-12.3	19.3	25.4	47.9	9.9	13.0	..	0.7
Cheptel, 2005 (million éq. têtes d'ovins)		118	275	787	53	30	283	99	17	25	12	24
ÉNERGIE												
Approvisionnement total, 2005 (Mtep)		272	177	2340	530	214	122	17	34	57	45	20
variation en % (1990-2005)		29.9	42.0	21.4	19.3	128.9	39.3	22.9	37.1	15.2	-7.7	9.6
Intensité énergétique, 2005 (tep/1000 USD PIB)		0.27	0.18	0.21	0.15	0.22	0.20	0.18	0.14	0.19	0.25	0.12
variation en % (1990-2005)		-14.1	-7.5	-21.5	-1.2	1.5	-15.3	-22.9	-0.8	-13.8	-25.3	-20.7
Structure de l'approvisionnement en énergie, 2005 (%)	*4*											
Combustibles solides		10.2	4.9	23.8	21.1	23.1	44.5	11.9	11.9	9.1	43.6	19.1
Pétrole		35.5	58.8	40.8	47.4	45.0	31.1	40.4	42.5	40.7	21.6	42.1
Gaz		29.4	25.0	21.8	13.3	12.8	18.9	18.9	24.2	25.2	16.6	22.6
Nucléaire		8.8	1.6	9.0	15.0	17.9	-	-	-	22.1	14.0	-
Hydro, etc.		16.1	9.7	4.7	3.2	1.2	5.5	28.9	21.4	2.9	4.2	16.3
TRANSPORTS ROUTIERS	*5*											
Volumes de la circulation routière par habitant, 2004 (1000 véh.-km/hab.)		9.8	0.7	16.2	6.5	3.2	9.8	12.3	9.3	9.0	4.6	7.8
Parc de véhicules routiers, 2005 (10 000 véhicules)		1883	2205	24119	7404	1540	1348	271	502	559	439	245
variation en % (1990-2005)		13.8	129.3	27.8	31.1	353.5	37.9	47.0	36.0	31.2	69.4	29.5
par habitant (véh./100 hab.)		58	21	81	58	32	66	66	61	54	43	45

.. non disponible. - nul ou négligeable.

1) Les données peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux soulignés sont partiels.

2) Valeur ajoutée: industries extractives et manufacturières, électricité, gaz, eau et construction; production: exclut la construction.

Source: Compendium de données OCDE sur l'environnement.

© OCDE 2008

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	**HUN**	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	OCDE
161	1743	2225	257	**162**	11	151	1556	28	494	188	505	198	79	1036	282	245	603	1760	31225
44.5	34.9	30.1	62.5	**38.6**	64.7	174.6	23.5	108.2	49.4	65.0	79.2	40.2	46.5	60.7	42.1	22.2	86.3	47.7	48.7
30.5	28.5	27.0	23.1	**16.1**	34.6	35.6	26.4	61.7	30.2	40.4	13.3	18.7	14.7	23.5	31.1	32.7	8.2	29.2	26.6
44.5	26.9	45.1	18.6	**77.8**	32.2	79.8	27.9	166.4	73.2	46.6	40.3	31.1	85.7	26.0	51.3	52.5	28.2	28.4	26.0
32	25	30	23	**31**	27	42	29	20	26	38	30	29	32	30	28	27	31	26	29
75.6	18.2	16.9	19.5	**92.2**	..	312.8	10.5	57.6	20.8	35.5	113.0	15.1	19.5	27.0	55.3	27.6	78.3	8.6	34.6
4	3	1	7	**4**	9	3	3	1	3	2	3	4	5	3	2	1	12	1	3
-3.9	0.9	-4.7	10.1	**-10.5**	5.4	2.6	10.7	12.9	-9.2	-9.4	-15.8	1.1	..	7.4	-10.2	-4.3	18.2	-8.0	..
8	156	117	21	**12**	1	50	64	6	42	9	58	19	6	100	13	12	111	113	2639
35	276	345	31	**28**	4	15	185	5	82	32	93	27	19	145	52	27	85	234	5548
19.8	21.1	-3.2	39.7	**-2.8**	66.9	47.5	25.2	33.7	22.6	49.3	-6.9	53.1	-11.7	59.4	9.7	8.6	60.9	10.3	22.6
0.23	0.16	0.16	0.13	**0.18**	0.36	0.11	0.12	0.18	0.17	0.18	0.20	0.14	0.26	0.15	0.19	0.11	0.15	0.14	0.18
-13.0	-8.2	-23.3	-10.4	**-27.1**	5.7	-43.2	3.3	-31.9	-15.5	-6.9	-44.8	10.6	-34.7	3.0	-19.3	-8.2	-8.4	-23.2	-15.1
14.8	5.1	23.7	29.2	**11.3**	2.7	17.8	9.1	1.8	10.2	2.3	58.1	12.6	22.2	14.1	5.0	0.6	26.3	16.2	20.4
32.0	32.5	35.8	57.7	**26.5**	24.5	56.7	45.2	70.3	41.0	42.8	23.6	59.8	18.1	49.1	28.3	48.1	35.0	36.3	40.6
10.8	14.6	23.4	7.7	**44.4**	-	23.0	39.0	26.2	44.0	15.6	13.0	14.1	30.8	20.5	1.6	10.5	26.7	36.4	21.8
18.1	41.9	12.3	-	**13.3**	-	-	-	-	1.3	-	-	-	24.4	10.3	35.9	23.0	-	9.1	11.0
24.3	5.9	4.8	5.4	**4.5**	72.7	2.6	6.7	1.7	3.6	39.3	5.3	13.5	4.5	6.0	29.2	17.9	11.9	2.0	6.2
9.7	8.6	7.1	8.7	**2.3**	10.2	9.5	8.9	8.9	8.0	7.8	3.9	7.4	2.7	4.8	8.2	8.0	0.8	8.2	8.4
282	3617	4803	552	**333**	21	198	3894	34	806	252	1472	552	150	2516	463	419	843	3217	64939
26.2	27.1	28.8	118.7	**49.4**	59.8	108.5	30.2	68.0	40.7	29.9	126.8	151.3	44.4	74.2	17.9	28.9	257.1	35.0	38.7
54	59	58	50	**33**	72	48	66	74	49	55	39	52	28	58	51	56	12	54	56

3) Agriculture, sylviculture, chasse, pêche, etc.

4) La décomposition ne comprend pas le commerce d'électricité.

5) Se rapporte aux véhicules routiers à quatre roues ou plus, sauf pour l'Italie, dont les chiffres comprennent également les véhicules de marchandises à trois roues.

© OCDE 2008

I.C: DONNÉES SOCIALES (1)

		CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK
POPULATION												
Population totale, 2006 (100 000 hab.)		326	1049	2994	1278	483	206	41	83	105	103	54
variation en % (1990-2006)		17.8	24.9	19.9	3.5	12.7	20.7	23.1	7.3	5.5	-1.1	5.7
Densité de population, 2006 (hab./km^2)		3.3	53.6	31.1	338.2	484.9	2.7	15.3	98.8	344.3	130.0	126.1
Indice de vieillissement, 2006 (+ de 64/ - de 15 ans)		76.4	17.4	61.3	152.6	51.0	68.6	58.6	106.0	100.5	97.0	81.8
SANTÉ												
Espérance de vie des femmes à la naissance, 2005 (ans)		82.6	77.9	80.4	85.5	81.9	83.3	81.7	82.2	81.6	79.1	80.2
Mortalité infantile, 2005 (morts/1000 enfants nés vivants)		5.3	18.8	6.8	2.8	5.3	5.0	5.1	4.2	3.7	3.4	4.4
Dépenses, 2005 (% du PIB)		9.8	6.4	15.3	8.0	6.0	9.5	9.0	10.2	10.3	7.2	9.1
REVENU ET PAUVRETÉ												
PIB par habitant, 2006 (1000 USD/hab.)		31.2	9.8	37.8	27.7	20.9	29.7	23.3	30.8	29.0	19.1	31.3
Pauvreté (% pop. < 50% du revenu médian)		10.3	20.3	17.0	15.3	..	11.2	10.4	9.3	7.8	4.4	4.3
Inégalités (indices de Gini)	*2*	30.1	48.0	35.7	31.4	..	30.5	33.7	26.0	26.0	25.0	24.0
Salaires minimum/médians, 2000	*3*	42.5	21.1	36.4	32.7	25.2	57.7	46.3	x	49.2	32.3	x
EMPLOI												
Taux de chômage, 2006 (% de la population active civile)	*4*	6.3	3.2	4.6	4.1	3.5	4.8	3.8	4.7	8.2	7.1	3.9
Taux d'activité, 2006 (% des 15-64 ans)		79.4	64.4	75.2	79.5	69.1	77.2	80.3	79.1	67.8	71.1	81.7
Population active dans l'agriculture, 2006 (%)	*5*	2.6	14.1	1.5	4.3	7.7	3.5	7.1	5.5	2.0	3.8	3.0
ÉDUCATION												
Éducation, 2005 (% 25-64 ans)	*6*	85.2	21.3	87.8	84.0	75.5	65.0	78.7	80.6	66.1	89.9	81.0
Dépenses, 2004 (% du PIB)	*7*	6.1	6.4	7.4	4.8	7.2	5.9	6.9	5.4	6.1	4.9	7.2
AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT	*8*											
APD, 2006 (% du RNB)		0.29	..	0.18	0.25	..	0.30	0.27	0.47	0.50	..	0.80
APD, 2006 (USD/hab.)		113	..	79	88	..	103	62	181	188	..	411

.. non disponible. - nul ou négligeable. x ne s'applique pas.

1) Les données peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux soulignés sont partiels.

2) Distribution des revenus échelonnée de 0 (égale) à 100 (inégale); les chiffres se rapportent au revenu disponible total (comprenant tous les revenus, impôts et avantages) pour la population totale.

3) Salaire minimum en pourcentage du revenu médian y compris les heures supplémentaires et bonus.

Source: OCDE.

© OCDE 2008

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	**HUN**	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	OCDE
53	612	824	111	**101**	3	42	589	5	163	47	381	106	54	441	91	75	731	603	11753
5.6	8.0	3.8	10.2	**-2.9**	19.2	20.9	3.8	19.8	9.3	10.1	0.3	7.2	1.7	13.4	6.1	11.5	30.2	5.4	12.6
15.6	111.5	230.7	84.3	**108.3**	2.9	60.3	195.3	177.9	393.6	14.4	122.0	115.1	109.9	87.1	20.2	181.3	93.8	246.3	33.5
94.7	89.5	144.5	129.6	**103.6**	53.9	54.4	138.3	77.3	79.0	75.5	83.4	111.5	72.3	115.0	101.2	101.4	21.3	90.2	73.5
82.3	83.8	81.8	81.7	**76.9**	83.1	81.8	83.2	82.3	81.6	82.5	79.4	81.4	77.9	83.9	82.8	83.9	74.0	81.1	..
3.0	3.6	3.9	3.8	**6.2**	2.3	4.0	4.7	2.6	4.9	3.1	6.4	3.5	7.2	4.1	2.4	4.2	22.6	5.1	..
7.5	11.1	10.7	10.1	**8.1**	9.3	7.5	9.0	7.4	9.2	8.7	6.2	10.2	7.1	8.3	9.1	11.3	7.6	8.3	..
30.5	28.5	27.0	23.1	**16.1**	34.6	35.6	26.4	61.7	30.2	40.4	13.3	18.7	14.7	23.5	31.1	32.7	8.2	29.2	26.6
6.4	7.0	9.8	13.5	**8.2**	..	15.4	12.9	5.5	6.0	6.3	9.8	13.7	..	11.5	5.3	6.7	15.9	11.4	10.2
25.0	28.0	28.0	33.0	**27.0**	35.0	32.0	33.0	26.0	27.0	25.0	31.0	38.0	33.0	31.0	23.0	26.7	45.0	34.0	30.7
x	60.8	x	51.3	**37.2**	x	55.8	x	48.9	47.1	x	35.5	38.2	..	31.8	x	x	..	41.7	..
7.7	9.2	9.8	8.9	**7.4**	2.9	4.4	6.8	4.7	3.9	3.5	13.8	7.7	13.3	8.5	7.0	4.1	9.7	5.3	6.1
75.2	68.8	77.7	65.4	**60.7**	85.7	73.5	63.2	67.5	79.1	79.7	62.9	78.1	68.7	72.4	78.7	87.6	52.5	76.4	71.8
4.7	3.4	2.3	12.0	**4.9**	6.3	5.7	4.3	1.3	3.0	3.3	15.8	11.8	4.4	4.8	2.0	3.7	27.3	1.3	5.5
78.8	66.3	83.1	57.1	**76.4**	62.9	64.5	50.1	65.9	71.8	77.2	51.4	26.5	85.7	48.8	83.6	83.0	27.2	66.7	68.1
6.1	6.1	5.2	3.4	**5.6**	8.0	4.6	4.9	3.6	5.1	6.6	6.0	5.4	4.8	4.7	6.7	6.5	4.1	5.9	5.7
0.40	0.47	0.36	0.17	**..**	..	0.54	0.20	0.89	0.81	0.89	..	0.21	..	0.32	1.02	0.39	..	0.51	0.31
158	173	127	38	**..**	..	241	62	632	334	633	..	37	..	87	436	220	..	207	63

4) Taux de chômage standardisés; MEX, ISL, TUR: définitions courantes.

5) Population active civile dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

6) Enseignement secondaire ou supérieur; OCDE: moyenne des taux.

7) Dépenses publiques et privées pour les établissements d'enseignement; OCDE: moyenne des taux.

8) Aide publique au développement des pays Membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

© OCDE 2008

II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

				CAN	MEX	USA
1946	Washington	Conv. - Réglementation de la chasse à la baleine	Y	D	R	R
1956	Washington	Protocole	Y	D	R	R
1949	Genève	Conv. - Circulation routière	Y	R		R
1957	Bruxelles	Conv. - Limitation de la responsabilité des propriétaires de navires de mer	Y	S		
1979	Bruxelles	Protocole	Y			
1958	Genève	Conv. - Pêche et conservation des ressources biologiques de la haute mer	Y	S	R	R
1959	Washington	Traité - Antarctique	Y	R		R
1991	Madrid	Protocole au traité Antarctique (protection de l'environnement)	Y	R		R
1960	Genève	Conv. - Protection des travailleurs contre les radiations ionisantes (OIT 115)	Y		R	
1962	Bruxelles	Conv. - Responsabilité des exploitants de navires nucléaires				
1963	Vienne	Conv. - Responsabilité civile en matière de dommage nucléaire	Y		R	
1988	Vienne	Protocole commun relatif à l'application des Conventions de Vienne et de Paris	Y			
1997	Vienne	Protocole portant modification de la convention de Vienne	Y			
1963	Moscou	Traité - Interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau	Y	R	R	R
1964	Copenhague	Conv. - Conseil international pour l'exploration de la mer	Y	R		R
1970	Copenhague	Protocole	Y	R		R
1969	Bruxelles	Conv. - Intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures (INTERVENTION)	Y		R	R
1973	Londres	Protocole (substances autres que les hydrocarbures)	Y		R	R
1969	Bruxelles	Conv. - Responsabilité civile pour les dommages dus à la poll. par les hydrocarbures (CLC)	Y	D	D	S
1976	Londres	Protocole	Y	R	R	
1992	Londres	Protocole	Y	R	R	
1970	Berne	Conv. - Transport des marchandises par chemins de fer (CIM)	Y			
1971	Bruxelles	Conv. - Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la poll. par les hydrocarbures (FUND)		D	D	S
1976	Londres	Protocole	Y	R	R	
1992	Londres	Protocole (remplace la Convention de 1971)	Y	R	R	
2000	Londres	Amendement au protocole (limites des compensations)	Y	R	R	
2003	Londres	Protocole (fonds supplémentaire)	Y			
1971	Bruxelles	Conv. - Responsabilité civile dans le domaine du transport maritime de matières nucléaires	Y			
1971	Londres, Moscou, Washington	Traité. - Interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans, ainsi que dans leur sous-sol	Y	R	R	R
1971	Ramsar	Conv. - Zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau	Y	R	R	R
1982	Paris	Protocole	Y	R	R	R
1987	Regina	Amendement de Regina	Y	R	R	
1971	Genève	Conv. - Protection contre les risques d'intoxication dus au benzène (OIT 136)	Y			

© OCDE 2008

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	**HUN**	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R		R	R		R	R	R	R	R		R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R		R	R		R	R	R	R	R		R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	
D		D			D		D	D	D	D			R		S		D	D	R	R		R	D	R		D	
		R			R			S		S						R			R	R		R		R		D	
		R	S		R		R	R	R				S	S			R			R		R		R		R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**			R		R	R	R		R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	S	R	R	S	R	R	R	R	**S**			R		R	R	R		S	R	R	S		R	
R					R	R	R	R	R	R	R	**R**			R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
	S				S					S				S			R			R							
						R						**R**							R		R	S				S	
					S	R	R	R	S	R	R	**R**			R		R	R	R	S	R	S	R	S	R	S	
						S						**S**			S				S								
R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	
					R		R	R	R	R			R	R			R	R	R	R		R	R			R	
					R		R	R	R	R			R	R			R	R	R	R		R	R			R	
R	S	R	R		R		R	R	R	R	S		R	R	R		R	R	R	R		R	R	R		R	
		R	S		R		R	R	R	R				R	R		R	R	R	R		R	R	R		R	
D	D	D	D		D		D	D	D	D	D		D	D	D	D	D	D	D	D		D	D	D		D	
R	R	R			R		R	R	R	R	R		R	D	R	R	R	R	R	R		R	R	R		D	
R	R	R	R		R		R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	
				R	R	R	R	R	R	R	R	**R**		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
D	D	D	D		D		D	D	D	D	D		D	D	D		D	D	D	D		D	D	D		D	
R		R			R		R	R	R	R	R		R	D	R		R	R	R	R		R	R	R		D	
R	R	R	R		R		R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	
R	R	R	R		R		R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	
R					R		R	R	R	R	R	**R**		R	R		R	R		R		R	R			R	
					R		R	R	R	R					R		R	R		S		R	R			S	
R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R			R	R	R	R	R	**R**	R	R		R	R	R	R				R	R	R	R	
						R		R	R	R	R	**R**			R						R	R		R			

© OCDE 2008

II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

				CAN	MEX	USA
1972	Londres, Mexico, Moscou, Washington	Conv. - Prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (LC)	Y	R	R	R
1996	Londres	Protocole à la Conv. - Prévention de la poll. des mers résultant de l'immersion de déchets	Y	R	R	S
1972	Genève	Conv. - Protection des obtentions végétales (révisée)	Y	R	R	R
1978	Genève	Modification	Y	R	R	R
1991	Genève	Modification	Y			R
1972	Genève	Conv. - Sécurité des conteneurs (CSC)	Y	R	R	R
1972	Londres, Moscou, Washington	Conv. - Responsabilité internationale pour les dommages causés par les objets spatiaux	Y	R	R	R
1972	Paris	Conv. - Protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	Y	R	R	R
1973	Washington	Conv. - Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	Y	R	R	R
1974	Genève	Conv. - Prévention et contrôle des risques professionnels causés par les substances et agents cancérogènes (OIT 139)	Y			
1976	Londres	Conv. - Limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes (LLMC)	Y		R	
1996	Londres	Amendement à la convention	Y	S		
1977	Genève	Conv. - Protection des travailleurs contre les risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations (OIT 148)	Y			
1978	Londres	Protocole - Prévention de la pollution par les navires (MARPOL PROT)	Y	R	R	R
1978	Londres	Annexe III	Y	R		R
1978	Londres	Annexe IV	Y			
1978	Londres	Annexe V	Y		R	R
1997	Londres	Annexe VI	Y			S
1979	Bonn	Conv. - Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	Y			
1991	Londres	Accord - Conservation des chauves-souris en Europe	Y			
1992	New York	Accord - Préservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord	Y			
1996	Monaco	Accord - Préservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique contiguë	Y			
1996	La Haye	Accord - Conservation des oiseaux d'eau migrateurs africains et eurasiens	Y			
2001	Canberra	Accord - Mesures de conservation pour les albatros et pétrels	Y			
1982	Montego Bay	Conv. - Droit de la mer	Y	R	R	
1994	New York	Accord - relatif à la mise en oeuvre de la partie XI de la convention	Y	R	R	S
1995	New York	Accord - Aux fins des dispositions de la convention sur la conservation et la gestion des stocks chevauchants et de poissons grands migrateurs	Y	R		R
1983	Genève	Accord - Bois tropicaux	Y	R		R
1994	New York	Accord revisé - Bois tropicaux	Y	R	R	R
2006	Genève	Accord revisé - Bois tropicaux			S	R
1985	Vienne	Conv. - Protection de la couche d'ozone	Y	R	R	R
1987	Montréal	Protocole (substances qui appauvrissent la couche d'ozone)	Y	R	R	R
1990	Londres	Amendement au protocole	Y	R	R	R

© OCDE 2008

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	**HUN**	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE
R	R	R	R		R		R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R		R	
		R	R		R		R		R	R			R	R	R	R	S	R				R	R	R		R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		**R**	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R		R	R
R	R	R	R	R		R	R	R	R	R		**R**	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R		R	R
R	R	R		R		R	R	R		R		**R**	R				R		R			R	R			R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	S	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R		R	
R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R					R	R	R	R	R	R		**R**	R	R	R			R		R	R		R	R			
R		R	R		R		R	R	R	R	R			R		R	R	D	R			R	R	R	R	R	
R		R					R	R	R	R						R	S	R				R	R			R	
					R	R	R	R	R	R		**R**			R			R	R	R	R	R	R			R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	
R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	**R**			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R			R		R	R	R	R	R				R	R	R	R	R			R	R			R	
		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R
				R	R	R	R	R	R	R		**R**		R		R	R	R	R	R	R		R			R	
					R		R	R	R	R							R		R				R			R	S
									R		R				R					R		R					
					R	R	R	R	R	R	S	**R**		R	R	R	R			R	R	R	R	R		R	R
		R	R						R									R				R				R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S		R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S		R	R
S	S	R	R	R	R		R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R		R	R			R	R
R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R			R	R	R	R	R		R		R	R	R		R	R
R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R			R	R	R	R	R		R		R	R	R		R	R
R											S							S						S			R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R

© OCDE 2008

II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

			CAN	MEX	USA
1992	Copenhague	Amendement au protocole	Y R	R	R
1997	Montréal	Amendement au protocole	Y R	R	R
1999	Pékin	Amendement au protocole	Y R	R	R
1986	Vienne	Conv. - Notification rapide d'un accident nucléaire	Y R	R	R
1986	Vienne	Conv. - Assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique	Y R	R	R
1989	Bâle	Conv. - Contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination	Y R	R	S
1995	Genève	Amendement			
1999	Bâle	Prot. - Responsabilité et indemnisation en cas de dommages			
1989	Londres	Conv. - Assistance	Y R	R	R
1990	Genève	Accord - Sécurité de l'utilisation des produits chimiques dans le cadre professionnel (OIT 170)	Y	R	
1990	Londres	Conv. - Préparation, lutte et coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC)	Y R	R	R
2000	Londres	Protocole - Pollution due au transport de substances dangereuses et nocives (OPRC-HNS)	Y		
1992	Rio de Janeiro	Conv. - Diversité biologique	Y R	R	S
2000	Montréal	Prot. - prévention des risques biotechnologiques (Cartagena)	Y S	R	
1992	New York	Conv. - Convention-cadre sur les changements climatiques	Y R	R	R
1997	Kyoto	Protocole	Y R	R	S
1993	Paris	Conv. - Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction	Y R	R	R
1993	Genève	Conv. - Prévention des accidents industriels majeurs (OIT 174)	Y		
1993		Accord - Favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion	Y R	R	R
1994	Vienne	Conv. - Sûreté nucléaire	Y R	R	R
1994	Paris	Conv. - Sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	Y R	R	R
1996	Londres	Conv. - Responsabilité et indemnisations pour les dommages dus au transport par mer de substances dangereuses et nocives (HNS)	S		
1997	Vienne	Conv. - Indemnisation complémentaire pour les dommages nucléaires			S
1997	Vienne	Conv. - Convention commune sur la sûreté de la gestion des combustibles irradiés et des	Y R		R
1997	New York	Conv. - Loi sur les utilisations autres que pour la navigation des cours d'eau internationaux			
1998	Rotterdam	Conv. - Procédure de consentement préalable applicable aux produits chimiques et pesticides dangereux (PIC)	Y R	R	S
2001	Londres	Conv. - Responsabilité civile pour les dommages dus aux déversements de pétrole des pétroliers			
2001	Londres	Conv. - Contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires		R	S
2001	Stockholm	Conv. - Polluants organiques persistants	Y R	R	S

Source: UICN; OCDE.

© OCDE 2008

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	**HUN**	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
			R	R	R	R	R	R	R	R		**R**				R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
							S	S	S			**S**				S							S	S		S	
		R	R		R		R	R	R	R	R		R	R	R		R	R	R			R	R	R		R	
	R														R			R	R				R				
R	R	R	R				R	R	R	R	R		R	R	R		R	R	R	R		R	R	R	R	R	
		R					S	S	S	S	R						R		R	R		R	R				
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
					R												R						R				
R	R	R	R															R					R				R
R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
							S	S		S							S	S					S			S	
		S				S									S												
R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	
								R		R		**R**				S	R	R		R			R				
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R
										R	R				S	R						R	S			R	
R		R					R	S	R		R					R		R	R			R	R				
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	S	S	R	R	R	S	R	R	R	R	R	S	R	R

© OCDE 2008

II.B: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (RÉGIONAUX)

			CAN	MEX	USA
1950	Paris	Conv. - Protection des oiseaux	Y		
1957	Geneva	Accord - Transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)	Y		
1975	New York	Protocole	Y		
1958	Geneva	Accord - Adoption de conditions uniformes d'homologation et reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces des véhicules	Y		
1958	Bucharest	Conv. - Pêche dans les eaux du Danube	Y		
1960	Paris	Conv. - Responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire	Y		
1963	Brussels	Conv. complémentaire	Y		
1964	Paris	Protocole additionnel à la convention	Y		
1964	Paris	Protocole additionnel à la convention complémentaire	Y		
1982	Brussels	Protocole portant modification de la convention	Y		
1982	Brussels	Protocole portant modification de la convention complémentaire	Y		
1988	Vienna	Protocole commun relatif à l'application des Conventions de Vienne et de Paris	Y		
1968	Strasbourg	Accord - Limit. de l'emploi de certains détergents dans les produits de lavage et de nettoyage	Y		
1983	Strasbourg	Protocole	Y		
1968	Paris	Conv. - Protection des animaux en transport international	Y		
1979	Strasbourg	Protocole	Y		
1969	London	Conv. - Protection du patrimoine archéologique	Y		
1979	Bern	Conv. - Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe	Y		
1979	Geneva	Conv. - Pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CLRTAP)	Y	R	R
1984	Geneva	Protocole (financement du programme EMEP)	Y	R	R
1985	Helsinki	Protocole (réduction des émissions de soufre ou de leurs flux transfrontières d'au moins 30 %)	Y	R	
1988	Sofia	Protocole (lutte contre les émissions d'oxydes d'azote ou de leurs flux transfrontières)	Y	R	R
1991	Geneva	Protocole (lutte contre les émissions des composés organiques volatils ou de leurs flux transfrontières)	Y	S	S
1994	Oslo	Protocole (nouvelle réduction des émissions de soufre)	Y	R	
1998	Aarhus	Protocole (métaux lourds)	Y	R	R
1998	Aarhus	Protocole (polluants organiques persistants)	Y	R	R
1999	Gothenburg	Protocole (réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique)	Y	S	R
1980	Madrid	Conv. - Coopération transfrontalière des collectivés ou autorités territoriales	Y		
1995	Strasbourg	Protocole additionnel	Y		
1998	Strasbourg	Deuxième protocole	Y		
1980	Bern	Conv. - Transport international des marchandises dangereuses par train (COTIF)	Y		
1989	Geneva	Conv. - Resp. civile pour dommages causés au cours du transp. de march. dangereuses par route, rail ou bateaux de navig. intérieure (CRTD)			
1991	Espoo	Conv. - Évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière	Y	R	S
2001	Sofia	Amendement			
2003	Kiev	Prot.- évaluation stratégique environnementale			
1992	Helsinki	Conv. - Effets transfrontières des accidents industriels	Y	S	S
2003	Kiev	Prot. - Responsabilité civile et indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières			
1992	Helsinki	Conv. - Protection et utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux	Y		
1999	London	Prot. - l'eau et la santé	Y		
2003	Kiev	Prot. - Responsabilité civile et indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières			

© OCDE 2008

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	**HUN**	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	EU
				S	R				S		S		R		R	R	R			S		R	R	R	R		
				R	R	R	R	R	R	R	R	**R**		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	
				R	R		R	R	R	R		**R**			R	R	R	R	R	R		R	R	R		R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	**R**			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
												R															
				S	R		R	R	R	R	R				R	S	R	R		R		R	R	S	R	R	
				S	R		R	R	R	R					R	S	R	R				R	R	S		R	
				S	R		R	R	R	R	R				R	S	R	R		R		R	R	S	R	R	
				S	R		R	R	R	R					R	S	R	R				R	R	S		R	
				S	R		R	R	R	R	R				R	S	R	R		R		R	R	S	R	R	
				S	R		R	R	R	R					R	S	R	R				R	R	S		R	
					S	R	R	R	S	R	R	**R**			R		R	R	R	S	R	S	R	S	R	S	
					R		R		R	R					R	R	R					R		R		R	
							R			S						R	R					R		S		R	
				R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	D		R		R	D	R	R	R	
				R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	D		R		R	D	R	R	R	
				R	R		D		D	R	D		R		R	R				D		R	D	D		D	
				R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
				R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
				R	R	R	R	R	R	R	R	**R**		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
				R	R	R	R	R	R	R		**R**			R	R	R	R			R		R	R			
				R	R	R	R	R	R	R	R	**R**		R	R	R	R	R	S		R	R	R	R		R	R
				R	R	R	R	R	R	R	S	**R**			R	R	R	R		S	R	R	R	R		R	S
				R	R	R	R	R	R	R	R	**R**		R	R	R	R	R	S		R	R	R	R		R	R
				R	R	R	R	R	R	R	S	**R**	S	S	S	R	R	R	S	S	R	S	R	R		R	R
				R	R	R	R	R	R	R	S	**R**	R	S	R	R	R	R	S	S	R	S	R	R		R	R
				S	R	R	R	R	R	R	S	**R**		S	S	R	R	R	S	R	R	R	R	R		R	R
				R	R	R	R	R	R	R		**R**	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		
				R	S				R	R			S		S	R	R			S	R		R	R			
				R	S				R	R			S			R	R			S	R		R	R		R	
				R	R	R	R	R	R	R	R	**R**		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
										S																	
				R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R
						R				R						R			R				R				
		S			S	R	S	R	S	R	S	**S**		S	S	S	S	R	S	S	S	S	R			S	S
				R	R	R	R	R	R	R	R	**R**			R	R	S	R	R	R	R	R	R	R		R	R
				S	S		S	S			S	**R**				S		S	S	S			S			S	
				R	R	R	R	R	R	R	R	**R**			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		S	R
					R	R	S	R	R	R	S	**R**	S		S	R	S	R	S	R	R	S	S	R		S	
				S	S		S	S			S	**R**				S		S	S	S			S			S	

© OCDE 2008

II.B: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (RÉGIONAUX) (suite)

		CAN MEX USA
1992 La Valette	Conv. européenne- Protection du patrimoine archéologique (révisée)	Y
1992 Vienna	Accord - Prévision, prévention et atténuation des désastres naturels et technologiques	
1993 Lugano	Conv. - Responsabilité civile des dommages résultant d'activités dang. pour l'environnement	
1994 Lisbon	Traité - Charte sur l'énergie	Y
1994 Lisbon	Protocole (efficacité énergétique et les aspects environnementaux connexes)	Y
1994 Sofia	Conv. - Coopération pour la protection et l'utilisation durable du Danube	Y
1998 Aarhus	Conv. - Accès à l'information sur l'environnement et la participation du public à la prise de décision en matière d'environnement	Y
2003 Kiev	Prot. - Registres des rejets et transferts de polluants (PRTR)	
1998 Strasbourg	Conv. - Protection de l'environnement par le droit pénal	
2000 Florence	Conv. - Convention européenne du paysage	Y
2000 Geneva	Accord - Transport international des marchandises dangereuses par eaux intérieures (ADN)	
2003 Kiev	Conv. - Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpathes	Y

Source: UICN; OCDE.

© OCDE 2008

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	**HUN**	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	EU
					S	R	R	R	R	R	R	**R**		R	S	S	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	
				R								**R**			R				R		R						
								S			S		S		S	S	S			S							
R		S		R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	S	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R		S		R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	S	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R
				R		R				R		**R**									R						R
				R	R	R	R	R	R	R	R	**R**	S	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S		R	R
				S	S	S	S	S	S	R	S	**S**		S	S	R	R	S	S	S		S	S	R		S	R
				S	S		S	S	S	S	S		S		S	S							S				
					R	R	R	R	R		S	**R**		R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	S	R	R	
				R		S			S	S		**R**			S	R	R				S						
						R						**R**							R		R					R	

© OCDE 2008

Référence III
ABRÉVIATIONS

APD	Aide publique au développement
ARDOP	Programme opérationnel agriculture et développement rural
ATEP	Approvisionnements totaux en énergie primaire
CAEN	Cadre d'aménagement de l'espace national
CEHAP	Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants
CFT	Consommation finale totale d'énergie
CITES	Convention sur le commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction
CO	Monoxyde de carbone
CO_2	Dioxyde de carbone
COV	Composé organique volatil
CPDN	Cadre de la politique de développement national
DCE	Directive-cadre sur l'eau (UE)
DCO	Demande chimique en oxygène
EES	Évaluation environnementale stratégique
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
GES	Gaz à effet de serre
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GNC	Gaz naturel comprimé
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
ha	hectare
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
IDE	Investissement direct étranger
IETMP	Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes
ISPA	Instrument structurel de préadhésion (à l'UE)
KSH	Office statistique central de Hongrie
KvVM	Ministère de l'Environnement et des Eaux
LCP	Lutte contre la pollution
LIFE	Instrument financier de l'UE destiné à soutenir les actions en faveur de l'environnement et de la conservation de la nature

© OCDE 2008

LIR	Lutte intégrée contre les ravageurs
Mtep	Million de tonnes d'équivalent pétrole
NO_x	Oxydes d'azote
NPDN	Nouveau plan de développement national
ONG	Organisation non gouvernementale
PAC	Politique agricole commune (UE)
PAEN	Programme agro-environnemental national
PAT	Programme d'action thématique (dans le cadre du PNE II)
PATLD	Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance
PDN	Plan de développement national
PDRN	Plan de développement rural national
PEN	Plafonds d'émissions nationaux (directive de l'UE)
PHARE	Pologne-Hongrie : assistance à la reconstruction économique
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNA	Plan national d'allocation (échange de quotas d'émission de GES)
PNAHE	Programme national d'action pour l'hygiène de l'environnement
PNE	Programme national pour l'environnement
POP	Polluant organique persistant
PPA	Parités de pouvoir d'achat
PPP	Principe pollueur payeur
PRIP	Prévention et réduction intégrées de la pollution
SAPARD	Programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et le développement rural
SIC	Site d'importance communautaire (directive Habitats de l'UE)
SNDR	Stratégie nationale de développement rural
SO_2	Dioxyde de soufre
tep	tonne d'équivalent pétrole
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
VTT	Plan Vásárhelyi (prévention des inondations)
ZES	Zone écologiquement sensible
ZPS	Zones de protection spéciale (directive Oiseaux de l'UE)

© OCDE 2008

Référence IV

CONTEXTE PHYSIQUE

Située en Europe centrale, *la république de Hongrie* partage des frontières avec l'Autriche, la Croatie, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et l'Ukraine. Ce pays dépourvu de débouché maritime couvre une superficie de 93 030 km2 entre les Carpates et les Alpes. L'étendue maximale de son territoire est de 268 kilomètres dans le sens nord-sud et de 526 kilomètres dans le sens est-ouest. La Hongrie peut être divisée en *quatre régions géographiques :* la Grande Plaine (qui occupe près de la moitié de son territoire), les massifs montagneux du Nord à l'est du Danube, la Transdanubie (un tiers du territoire) et la Petite Plaine à l'ouest du Danube.

La Hongrie est un *pays de basse altitude*, puisque 84 % de son territoire culmine à moins de 200 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle est traversée par une chaîne de montagnes d'altitude moyenne, comprise entre 400 et 700 mètres à l'ouest du Danube, dans les massifs de Transdanubie, et entre 500 et 1 000 mètres à l'est, dans les massifs du nord du pays. Le point le plus élevé de la Hongrie est le Mont Kékes (1 015 mètres). La Transdanubie est une région vallonnée. Le pays jouit d'un *climat* continental tempéré, avec des hivers froids et des étés chauds. La moyenne des précipitations annuelles s'établit entre 500 et 550 millimètres dans les plaines et entre 600 et 800 millimètres en altitude.

À peine 5 % des eaux de surface de la Hongrie trouvent leur source dans le pays lui-même. Les deux *fleuves* les plus importants, le Danube (qui parcourt la Hongrie sur 417 kilomètres) et la Tisza (598 kilomètres), traversent le pays dans le sens nord-sud. Le Danube, qui passe par Budapest, relie la Hongrie à la mer Noire et rejoint la mer du Nord par le canal Rhin-Main-Danube. La Hongrie compte 1 200 *lacs* naturels et artificiels. Le lac Balaton est le plus grand lac d'eau douce d'Europe centrale et constitue une importante destination touristique internationale. La Hongrie est depuis longtemps réputée pour l'abondance de ses eaux thermales.

Les *terres arables et les cultures permanentes* occupent près de 52 % du territoire, contre 13 % pour les prairies permanentes et 19 % pour les forêts et les espaces boisés. Les principales cultures sont le blé et le maïs ; la viande de porc est le principal produit d'élevage. La superficie irrigable représente environ 320 000 hectares. Depuis 30 ans, le territoire agricole (prairies comprises) a reculé de 10 %, alors que la superficie boisée a progressé de 20 %.

© OCDE 2008

La Hongrie *n'est pas* un pays richement doté en *ressources naturelles*. Son principal atout réside dans ses sols fertiles. Elle doit couvrir environ la moitié de ses besoins en énergie primaire par des importations, principalement du pétrole et du gaz en provenance de Russie. On trouve dans les massifs du Nord et de Transdanubie des mines de lignite, dont certaines à ciel ouvert. Des gisements de gaz naturel sont exploités dans la partie méridionale de la Grande Plaine.

© OCDE 2008

Référence V
SITES INTERNET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

Site Internet	Institution hôte
Gouvernement	
www.keh.hu/keh	Cabinet du président de la république de Hongrie
www.meh.hu	Cabinet du Premier ministre
www.mfa.gov.hu/kum/en/bal/	Ministère des Affaires étrangères
www.fvm.gov.hu	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
www.kvvm.hu	Ministère de l'Environnement et des Eaux
www.bm.hu	Ministère de l'Administration locale et du Développement régional
www.mkogy.hu/parl_en.htm	Assemblée nationale hongroise
http://portal.ksh.hu	Office statistique central de Hongrie
www.met.hu	Service météorologique hongrois
www.oktt.hu	Conseil national de l'environnement
www.orszagoszoldhatosag.gov.hu	Inspection nationale pour la protection de l'environnement, de la nature et des eaux
www.antsz.hu	Service national de la santé publique et de l'inspection sanitaire

© OCDE 2008

TABLE DES MATIÈRES

1. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 15

1. Gestion de l'environnement 16
   Renforcement de la mise en œuvre des politiques environnementales 16
   Air 18
   Eau 21
   Nature et biodiversité 23
2. Vers un développement durable 24
   Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques 25
   Agriculture 26
   Intégration des décisions environnementales et sociales 28
3. Coopération internationale 30

Partie I
GESTION ENVIRONNEMENTALE

2. GESTION DE L'AIR 35

Recommandations 36
Conclusions 36
1. Objectifs de l'action publique 39
2. Évolution de la pollution de l'air 41
   2.1 Poursuite de la réduction des émissions atmosphériques 41
   2.2 Respecter les normes de qualité de l'air ambiant 45
   2.3 Exposition de la population à la pollution de l'air et effets sur la santé ... 47
3. Mesures de prévention et de lutte contre la pollution de l'air 48
4. Intégrer les objectifs de gestion de l'air dans les politiques de l'énergie et des transports 50
   4.1 Gestion de l'air et politique énergétique 50
   4.2 Gestion de l'air et politique des transports 56

Sources principales 64

© OCDE 2008

3. GESTION DE L'EAU 65

Recommandations 66
Conclusions 66
1. Objectifs des politiques 68
2. Qualité de l'eau 71
2.1 Eaux souterraines 71
2.2 Eaux de surface 72
2.3 Réduction des pressions sur la qualité de l'eau exercées par les ménages et l'industrie 74
3. Vers une gestion intégrée des ressources en eau 76
3.1 Cadre juridique et cadre de planification 76
3.2 Recours à des instruments économiques 77
4. Gestion des crues 80
4.1 Infrastructures de protection contre les inondations 80
4.2 Une nouvelle approche de la prévention et de la protection contre les inondations 81
4.3 Recours à des instruments économiques 83

Sources principales 86

4. NATURE ET BIODIVERSITÉ 87

Recommandations 88
Conclusions 88
1. Objectifs des politiques 89
2. Utilisation des terres et état de la biodiversité 91
3. Zones protégées 94
4. Prise en compte de la biodiversité dans l'agriculture, la sylviculture et l'aménagement du territoire 97
4.1 Agriculture 97
4.2 Sylviculture 99
4.3 Aménagement du territoire 102
5. Questions internationales 103
6. Dépenses et instruments économiques 103

Sources principales 105

© OCDE 2008

Partie II
DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Principaux objectifs de la politique nationale de développement 108
1.1 Objectifs à moyen terme 108
1.2 Objectifs à long terme 109
2. Stratégie nationale de développement durable 110

5. INTERFACE ENVIRONNEMENT – ÉCONOMIE 113

Recommandations 114
Conclusions 115
Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques 115
Renforcement de la mise en œuvre des politiques environnementales 116
1. Le développement durable dans la pratique 117
1.1 Découplage des pressions environnementales et de la croissance économique 117
1.2 Intégration des marchés 122
1.3 Dépenses et financement au titre de la lutte contre la pollution 131
2. Mise en œuvre des politiques environnementales 133
2.1 Objectifs de la politique environnementale 133
2.2 Cadre institutionnel et juridique 137
2.3 La réglementation et son application 142
2.4 Instruments économiques 147
2.5 Instruments volontaires 150

Sources principales 153

6. ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE 155

Recommandations 156
Conclusions 156
1. Performances environnementales 158
1.1 Azote 158
1.2 Phosphore 158
1.3 Produits phytosanitaires 158
1.4 Eaux 161
1.5 Sols 162
1.6 Biodiversité 162
1.7 Boisement 163

© OCDE 2008

2. Politique de l'agriculture et du développement rural 165
2.1 Principaux plans et programmes 165
2.2 Mesures gouvernementales..... 171
Sources principales 177

7. INTERFACE ENVIRONNEMENT – SOCIAL 179

Recommandations..... 180
Conclusions 180
1. Santé et environnement 181
1.1 Pollution de l'air ambiant 183
1.2 Qualité de l'eau de boisson..... 189
2. Démocratie environnementale..... 190
2.1 Accès à l'information 190
2.2 Participation au processus de décision 192
2.3 Justice environnementale..... 192
2.4 ONG environnementales 194
3. Éducation et sensibilisation à l'environnement..... 195
3.1 Classes de forêt..... 196
4. Environnement et emploi 196
Sources principales 198

Partie III
ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

8. COOPÉRATION INTERNATIONALE 203

Recommandations..... 204
Conclusions 204
1. Principaux objectifs..... 205
1.1 Adhésion à l'UE 206
2. Changement climatique..... 206
2.1 Engagements pris et évolutions 206
2.2 Intégration des politiques 210
2.3 Mise en œuvre des mécanismes de flexibilité 212
2.4 Défis à venir..... 212
3. Problèmes transfrontières..... 213
3.1 Pollution atmosphérique transfrontière 213
3.2 Cours d'eau transfrontières..... 215
3.3 Coopération bilatérale et régionale..... 216
4. Échanges et environnement..... 217

© OCDE 2008

4.1 Substances appauvrissant la couche d'ozone 219
4.2 Déchets dangereux 220
4.3 Espèces menacées de disparition 220
5. Aide publique au développement et environnement 221
5.1 La Hongrie pays donneur 221
5.2 La Hongrie pays bénéficiaire 223
Sources principales 225

RÉFÉRENCES

I.A. Données sur l'environnement 228
I.B. Données économiques 230
I.C. Données sociales 232
II.A. Liste d'accords multilatéraux (mondiaux) 234
II.B. Liste d'accords multilatéraux (régionaux) 240
III. Abréviations 244
IV. Contexte physique 246
V. Sites Internet liés à l'environnement 248

© OCDE 2008

LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ENCADRÉS

Figures

Carte de la Hongrie 13
2.1 Émissions atmosphériques 42
2.2 Intensité et structure énergétiques 52
2.3 Secteur des transports 57
3.1 Population raccordée à une station publique d'épuration des eaux usées 75
3.2 Utilisation de l'eau douce 79
4.1 Zones protégées 96
4.2 Intensité d'utilisation des ressources forestières 101
5.1 Structure et tendances économiques 119
5.2 Prix et taxes des carburants routiers 125
5.3 Structure administrative de la protection environnementale 138
6.1 Tendances dans l'agriculture 159
6.2 Intrants agricoles 160
6.3 Densité du cheptel 160
7.1 Indicateurs sociaux 188

Tableaux

2.1 Émissions atmosphériques 44
2.2 Émissions atmosphériques des transports 62
3.1 Agglomérations éligibles au Programme d'amélioration de la qualité de l'eau potable 70
3.2 Qualité des eaux de surface 73
3.3 Qualité de l'eau des deux grands cours d'eau 74
3.4 Prix des services de distribution d'eau et de traitement des eaux usées pour les ménages 78
3.5 Répartition des recettes des services de distribution d'eau et de traitement des eaux usées 78
3.6 Dépenses de protection contre les inondations 84
4.1 Évolution de l'utilisation des terres 91
4.2 État de la flore et de la faune 92
4.3 Évolution du nombre d'espèces protégées 92

© OCDE 2008

4.4 Évolution des zones protégées 95
4.5 Utilisation des terres dans les zones protégées 95
4.6 Surfaces boisées 100
5.1 Tendances économiques et pressions sur l'environnement 120
5.2 Recettes tirées des taxes liées à l'environnement 124
5.3 Taxes liées à l'environnement 126
5.4 Prix de l'énergie dans certains pays de l'OCDE 130
5.5 Dépenses de lutte contre la pollution par secteur 131
5.6 Finalités, objectifs et réalisations intermédiaires du PNE-II 134
5.7 Principaux textes législatifs et réglementaires dans le domaine de l'environnement 140
5.8 Études d'impact sur l'environnement 143
5.9 Recettes au titre des amendes 146
5.10 Redevances sur produit 149
6.1 Programmes agricoles et de développement rural 168
6.2 Plan national de développement rural 169
6.3 Transferts budgétaires effectifs aux agriculteurs hongrois 172
7.1 Objectifs du PNE II liés à la santé 184
7.2 Deuxième programme national d'action santé-environnement 186
7.3 Nombre de personnes exerçant une activité liée à l'environnement 196
8.1 Émissions de GES 209
8.2 Émissions de GES par secteur 209
8.3 Résultats obtenus au regard des objectifs internationaux de réduction des émissions atmosphériques 214
8.4 Liste des projets FEM en Hongrie 222
8.5 Flux d'investissements directs 223

Encadrés

2.1 Pollution liée aux transports à Budapest 47
2.2 Regard sur le secteur de l'énergie 51
2.3 Le secteur des transports : situation et tendances 58
3.1 Eau potable 69
4.1 Moson : les mesures de protection de la grande outarde profitent aussi à d'autres espèces 93
4.2 Programme de travaux d'intérêt public dans les directions des parcs nationaux 98
5.1 Principaux documents en matière de développement national : stratégies, plans et programmes 118

© OCDE 2008

5.2 Processus de planification et de programmation national dans le domaine de l'environnement 136
6.1 Air, énergie, gaz à effet de serre et agriculture 164
7.1 Répercussions du changement climatique sur la santé 182
7.2 Réseau national de « points verts » 191
7.3 L'ombudsman pour les générations futures 193
8.1 Projets environnementaux financés avec le soutien de l'UE 207
8.2 L'accident de Baia Mare et les initiatives hongroises 218

Symboles

Les symboles suivants sont utilisés dans les figures et les tableaux :
.. : non disponible
– : nul ou négligeable
. : point décimal
* : tous les pays ne sont pas inclus dans les totaux.

Groupements de pays

OCDE Europe : Tous les pays européens de l'OCDE, c'est-à-dire les pays de l'Union européenne plus la Hongrie, l'Islande, la Norvège, la Pologne, la Suisse, la République tchèque et la Turquie.

OCDE : Les pays de l'OCDE Europe plus l'Australie, le Canada, la Corée, les États-Unis, le Japon, le Mexique et la Nouvelle-Zélande.

Les regroupements de pays peuvent comprendre des estimations du Secrétariat.

Unité monétaire

Unité monétaire : forint (HUF)
En 2007, 183.75 HUF = 1 USD.
En 2007, 251.32 HUF = 1 EUR.

Informations chiffrées

Les informations chiffrées présentées dans ce rapport correspondent à des informations disponibles au 30 avril 2008.

© OCDE 2008

LISTE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE D'EXAMEN

M. Jesús García Latorre	Expert du pays examinateur : Autriche
Mme Klára Quasnitzová	Expert du pays examinateur : République tchèque
Mme Ivana Capozza	Expert du pays examinateur : Italie
M. Christian Avérous	Secrétariat de l'OCDE
M. Gérard Bonnis	Secrétariat de l'OCDE
M. Tsuyoshi Kawakami	Secrétariat de l'OCDE
Mme Nadine Gouzée	Secrétariat de l'OCDE (consultant)
M. Michel Potier	Secrétariat de l'OCDE (consultant)

Carte de la Hongrie

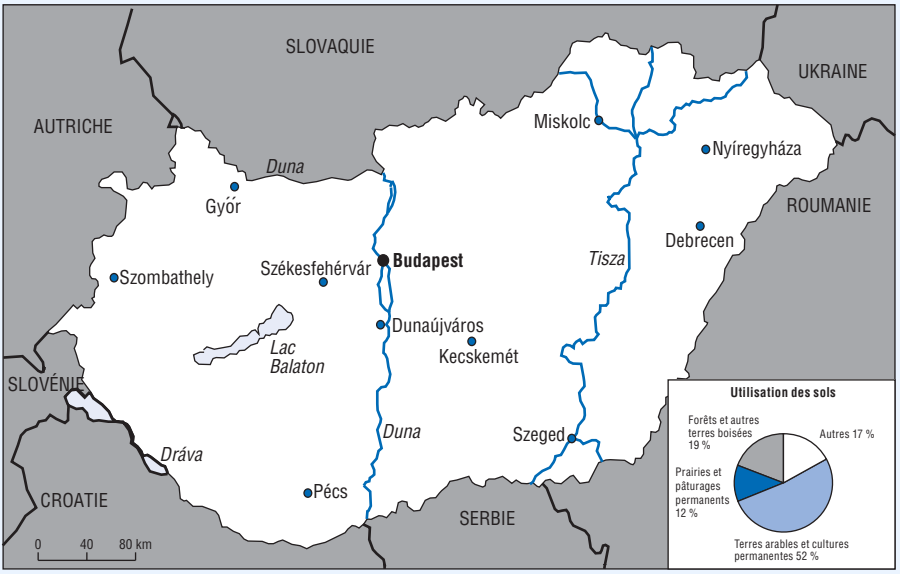

Source : OCDE.

© OCDE 2008

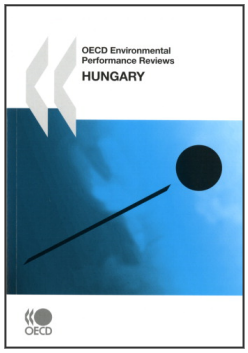

Extrait de :

OECD Environmental Performance Reviews: Hungary 2008

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/9789264049284-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2008), « Conclusions et recommandations », dans *OECD Environmental Performance Reviews: Hungary 2008*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/9789264049307-2-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.